

Troisième séance, jeudi 7 octobre 2010

Présidence de M^{me} Solange Berset, présidente

SOMMAIRE: Commissions. – Projet de décret N° 198 relatif à l’octroi d’un crédit d’étude en vue de la construction d’un bâtiment de police à Granges-Paccot; entrée en matière, lecture des articles et vote final. – Postulat P2070.10 Xavier Ganioz/Christa Mutter (formation professionnelle également accessible aux jeunes sans papiers); prise en considération. – Motion M1084.09 Erika Schnyder (port du voile à l’école – modification de la loi scolaire); prise en considération. – Rapport N° 206 faisant suite à la motion N° 110.01 Jacques Baudois/Bernard Garnier (relative à l’apprentissage des langues au niveau de la scolarité obligatoire), donnant réponse à la motion N° 149.06 Madeleine Freiburghaus/Jean-Louis Romanens (relative à l’apprentissage de la langue partenaire), donnant réponse à la motion M1027.07 Olivier Suter/Jean-François Steiert (relative au bilinguisme à l’école), faisant suite au postulat P2025.07 Solange Berset/Nadine Gobet relatif au fonctionnement et aux possibilités offertes en matière de 10^e année linguistique; discussion.

André Ackermann, Pascal Andrey, Christine Bulliard, Pierre-Alain Clément, Bruno Fasel-Roggo, Christiane Feldmann, Bernadette Hänni-Fischer, Stéphane Peiry, Nadia Savary-Moser, André Schoenenweid, Roger Schuway.

Projet de loi N° 209 modifiant la loi sur les impôts cantonaux directs

Jean-Louis Romanens, Markus Bapst, Jacques Crausaz, Louis Duc, Gaétan Emonet, Raoul Girard, Denis Grandjean, Markus Ith, Michel Losey, Stéphane Peiry, Jean-Daniel Wicht.

Projet de loi d’application de la loi fédérale sur le nouveau régime de financement des soins

Michel Zadory, Nicole Aeby-Egger, Antoinette Baddoud, Jean Bourgknecht, Markus Ith, Ueli Johner-Etter, Nicolas Repond, André Schoenenweid, Yvonne Stempfel-Horner, René Thomet, Parisima Vez.

Projet de loi N° 215 modifiant la loi sur les routes

Attribué à la Commission des routes et cours d’eau.

La séance est ouverte à 8 h 30.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: M^{mes} et MM. Pascal Andrey, Markus Bapst, Moritz Boschung-Vonlanthen, Elian Collaud, Gaétan Emonet, Bernadette Hänni-Fischer, Jacques Morand, Valérie Piller Carrard, Edgar Schorderet, Albert Studer et Laurent Thévoz.

M^{me} et MM. Anne-Claude Demierre, Georges Godel, Claude Lässer et Beat Vonlanthen, conseillères et conseillers d’Etat, sont excusés.

Commissions

Commissions parlementaires nommées par le Bureau en sa séance du jeudi 7 octobre 2010

Projet de loi N° 207 relatif à l’encouragement aux fusions de communes (LEFC)

et

Projet de loi N° 208 modifiant la loi sur les communes (incompatibilités)

et

Projet de loi N° 213 relative à la fusion des communes de Corbières et Villarvolard

Projet de décret N° 198 relatif à l’octroi d’un crédit d’étude en vue de la construction d’un bâtiment de police à Granges-Paccot¹

Rapporteur: **Christian Bussard (PDC/CVP, GR)**.
Commissaire: **Erwin Jutzet, Directeur de la sécurité et de la justice**.

Entrée en matière

Le Rapporteur. «Tout vient à point pour qui sait attendre». C’est certainement ce à quoi pensent aujourd’hui le commandant de la police et l’architecte cantonal. Ce dernier nous fait l’honneur et l’amitié de sa présence à la tribune et je lui transmets, avec votre permission M^{me} la Présidente, mon cordial message.

Si pour certains projets il est parfois judicieux d’attendre, le projet que nous avons à l’ordre du jour n’a que trop attendu et ce n’est pas M. le Directeur de la sécurité et de la justice qui me contredira, lui qui a défendu ce projet avec conviction devant la commission. Cette conviction était également bien présente chez chacun des membres de cette commission pour laquelle j’ai l’honneur de rapporter aujourd’hui. En

¹ Message en pp. 1598ss.

effet, s'il a fallu près de dix ans au Conseil d'Etat pour présenter un projet de décret au Grand Conseil, il n'aura fallu qu'une petite heure à la commission pour accepter l'entrée en matière et adopter le projet tel qu'il vous est soumis aujourd'hui, sans y déplacer la moindre virgule. C'est vous dire la qualité du message, un peu condensé il est vrai, mais très explicite lorsque l'on prend la peine d'étudier les annexes qui font état des besoins de notre police ou des synergies dégagées en réunissant dans un même site les unités de police aujourd'hui dispersées dans sept lieux différents, tous énumérés dans l'annexe I du présent message.

Ce nouveau bâtiment est prévu pour accueillir 135 collaborateurs: 16 personnes du commandement de la police, 64 des services généraux et 55 du service des ressources humaines. Il comprendra également des locaux qui serviront à l'instruction de base et à la formation continue, une cafétéria, une salle polyvalente et encore des vestiaires, soit une surface totale de 1560 m² sans les circulations.

Idéalement situé pour des interventions rapides et efficaces en raison de sa proximité avec l'autoroute et la ville, le nouveau bâtiment de la police devrait être bâti à Granges-Paccot, en face des locaux actuels de la police de la circulation, sur un terrain propriété de l'Etat de Fribourg. Ce terrain à bâtir bénéficie d'un indice brut d'utilisation du sol avantageux et, cerise sur le gâteau, il permet des possibilités d'extension au nouveau bâtiment si le besoin devait s'en faire sentir dans les années à venir.

Le seul bémol que l'on pourrait relever, c'est le besoin en places de parc qui est évalué à 161 places. Ce nombre peut paraître élevé aux défenseurs de l'utilisation des transports publics. En séance de commission, M. le commissaire et le commandant de la police ont fait la démonstration qu'il n'était pas pensable d'en réduire le nombre parce que la desserte de Granges-Paccot par les transports publics ne suffit pas à répondre aux besoins en accessibilité au bâtiment, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Sachant donc qu'une grande part de l'activité liée au service de la police se déroule en dehors des heures de bureau normales pour notre sécurité et celle de la population, il n'est ainsi pas envisageable de renvoyer le personnel à pied ou en vélo à la maison. Vous aurez vite compris que le dimensionnement du parking correspond à un besoin réel. Pour le surplus, je vous renvoie à l'annexe IV du message qui donne un état précis des besoins en places de parc.

S'agissant enfin de l'organisation du concours d'architecture, le cahier des charges qu'établira le Service des bâtiments devra donner aux architectes des lignes directrices claires notamment pour la construction de locaux pouvant se moduler facilement et sans grands frais, en évitant au maximum des structures porteuses intérieures. Le projet devra rendre possible une extension future. Enfin, le cahier des charges offrira aux architectes la possibilité de présenter des projets en bois dans le souci du respect de l'environnement et du développement durable.

Je ne ferai pas d'autres commentaires pour le moment. Je pars du principe que les rapporteurs des groupes vont reformuler les questions débattues en commission de manière à ce que les propos de M. le commissaire, res-

pectivement du Conseil d'Etat, puissent être consignés dans le compte rendu de la présente séance.

Pour reprendre les conclusions du message, la construction du bâtiment pour le commandement de la police et des services centraux répond à une nécessité, c'est indéniable. La demande de crédit qui nous est soumise aujourd'hui permettra au Conseil d'Etat de présenter un projet bien ficelé et suffisamment précis au niveau de l'investissement. L'Etat de Fribourg en sera le propriétaire et fera ainsi l'économie de près de 300 000 francs de frais actuels de loyers. C'est donc un bon investissement!

Je remercie encore les membres de la commission, M. le Commissaire du gouvernement, M. le Commandant de la police, Pierre Nydegger, M. Laurent Aubry, architecte du Service des bâtiments, M. Morier-Genoud, secrétaire de la commission et vous invite à entrer en matière et à adopter le projet de décret tel qu'il ressort du message N° 198, à l'instar de la commission qui s'est prononcée à l'unanimité en faveur de ce projet.

Le Commissaire. M. le Rapporteur a fait un rapport très complet, pour ne pas dire exhaustif. Je vais donc peut-être faire quelques répétitions.

A propos du nom du bâtiment, je précise qu'il s'agit du «Bapol» et non pas du «Bacopol». En son temps, on avait même parlé du «bâtiment du commandant». Ce n'est pas le bâtiment du commandant, c'est le bâtiment de la police. Vous avez dit, M. le Rapporteur, que le message était un peu condensé. Effectivement sur trois pages, cela frappe un peu aux yeux, mais l'important de ce message se trouve dans les annexes. Toutes les données techniques, les besoins de la police figurent dans les annexes.

Ensuite concernant les besoins, aujourd'hui sept services différents de la police sont dispersés dans le Grand-Fribourg. Il s'agit de réunir ces différents sites sur un seul site. Il s'agit de créer des synergies. Toujours au sujet des besoins, il faut constater que ces derniers 25 ans, le nombre des collaborateurs et collaboratrices de la police a été augmenté de 341 à 610 unités. Il y a aussi eu la création de nouveaux services, notamment la presse, la prévention, les ressources humaines, l'infocentre, l'informatique et les télécommunications qu'il faut également réunir sur un seul site.

Ce projet figurait déjà dans l'avant-projet du plan financier pour l'année 2000. Il y a donc dix ans, le Directeur de la sécurité avait déjà saisi le Conseil d'Etat pour faire figurer ce projet dans le plan financier. Le Conseil d'Etat n'a jamais nié les besoins de la police mais avait d'autres priorités. Maintenant ce projet figure dans le nouveau plan financier.

En ce qui concerne la situation, le choix du site, le Conseil d'Etat avait mandaté un groupe de travail pour définir, d'abord les besoins en locaux, ensuite une étude de faisabilité et finalement trouver un site. C'est ainsi que le groupe de travail a trouvé cette parcelle à Granges-Paccot.

Diese Parzelle in Granges-Paccot hat verschiedene Vorteile. Es werden gleichsam zwei Fliegen auf einen Streich getroffen: Erstens gehört sie dem Staate Freiburg, es ist dort zum grössten Teil ein Parkplatz. Zweitens ist es die Nähe zur Polizei, zur «Gendarmerie»,

die natürlich ein bedeutender Vorteil ist und drittens ist auch die Ausnützungsziffer von 0,75 hier optimal, weil auf dieser Parzelle unter anderem auch ein TCS-Zentrum ist, das die Ausnützungsziffer bei Weitem nicht belastet.

Pour terminer, j'aimerais vous inviter, tout comme la commission, à entrer en matière sur ce projet. J'aimerais également remercier la commission, le groupe de travail des cadres de la police et M. Lang, l'architecte.

Jendly Bruno (*PDC/CVP, SE*). Le groupe démocrate-chrétien soutient à l'unanimité le projet de décret N° 198 relatif à l'octroi d'un crédit d'études en vue de la construction d'un bâtiment de police à Granges-Paccot. Le montant du crédit d'études s'élève à 1,2 million de francs. Le terrain prévu pour ce bâtiment appartient déjà à l'Etat. Après dix ans de discussions, il est temps de donner aux services de la police une répartition spatiale plus rationnelle pour en permettre le bon fonctionnement. Ce projet existe depuis l'année 2000, mais il y a eu d'autres priorités depuis. La police a néanmoins grand besoin de ce bâtiment depuis lors. Les différents services de la police sont en effet actuellement dispersés dans divers locaux à travers la ville.

Mit diesem Projekt könnte die Kantonspolizei, die heute an sieben verschiedenen Orten verteilt ist, in einem Gebäude untergebracht werden. Der Neubau für Büroräume und Depots umfasst eine Nettofläche von rund 6000 Quadratmetern. Im Weiteren sind 160 Parkplätze für Dienstfahrzeuge, Fahrzeuge für Mitarbeiterinnen und Mitarbeiter sowie Besucher vorgesehen. Für Zweiräder sind 50 Parkplätze vorgesehen. Da dieser Neubau für das Kommando und die zentralen Dienste der Kantonspolizei einem klaren Bedürfnis entsprechen, bitte ich Sie, diesem Dekretsentwurf zuzustimmen.

Corminbœuf Dominique (*PS/SP, BR*). Le groupe socialiste a consulté le message du décret N° 198 relatif à un crédit d'études concernant un nouveau bâtiment de police à Granges-Paccot. Les besoins ne sont plus à démontrer. Le rassemblement sur un site de l'ensemble des services de police permettra d'optimiser la performance professionnelle, de rationaliser l'ensemble des services, de devenir propriétaire de ce nouveau bien immobilier – souhait du Parlement – et surtout d'éliminer des locations qui pèsent d'un certain poids dans la bourse de l'Etat. La valorisation du terrain sur lequel est prévue cette construction est dans la droite ligne de la politique actuelle, qui est de devenir propriétaire des biens immobiliers nécessaires aux tâches de l'Etat. Le groupe socialiste aimerait toutefois que le gouvernement soit attentif au fait que cet avant-projet doit permettre l'étude de ce qui est nécessaire en y recherchant l'efficacité.

C'est avec ces considérations que le groupe socialiste votera l'entrée en matière et vous encourage à en faire de même.

Ith Markus (*PLR/FDP, LA*). Wie bereits in der Botschaft festgehalten, stellt auch unsere Fraktion fest, dass der Bedarf für ein Gebäude, welches alle zentra-

len Dienste der Kantonspolizei vereinigt, gegeben ist. Insbesondere erachten wir es als wichtig und sinnvoll, dass dem Polizeicorps mit dem vorgesehenen Projekt die notwendigen Räume für die Aus- und Weiterbildung zur Verfügung gestellt werden sollen.

In diesem Zusammenhang möchten wir aber darauf hinweisen, dass bereits verschiedenste Dienste Räumlichkeiten für die Ausbildung haben und eine Gesamtsicht über die Bedürfnisse und die Angebote angebracht wäre. Es muss das Ziel sein, im Rahmen der Möglichkeiten die bestehenden Räumlichkeiten des Staates optimal zu nutzen und so wenig Leerstand wie möglich zu haben.

En ce qui concerne l'emplacement du bâtiment, nous le qualifions de bon car bien situé au bord de l'autoroute et à proximité d'un des trois centres d'intervention. Nous ne pouvons que souhaiter que de vraies synergies puissent s'installer. Il reste quand même quelques soucis. Tout d'abord, le fait que la passerelle ne permette probablement pas une implantation optimale et ensuite une utilisation de la surface brute juste suffisante pour les besoins actuels. Pour une éventuelle augmentation des effectifs de la police, peu de réserves sont planifiées. Pour cela, nous espérons qu'une telle augmentation ne sera pas nécessaire dans l'immédiat et si oui qu'elle ne se passe pas forcément dans les services centraux.

Im Weiteren sind auch uns die relativ hohen Kosten für die Parkplätze aufgefallen. Wir sind aber zuversichtlich, dass sich die Teilnehmer am Wettbewerb dieser Problematik noch speziell annehmen werden. Mit diesen Bemerkungen begrüssen wir die vorliegende Botschaft und empfehlen sie ebenfalls zur Annahme.

Gander Daniel (*UDC/SVP, FV*). Le groupe UDC a pris connaissance du message N° 198. Le projet de décret qui nous est proposé permettra en effet de regrouper le commandement et les services dispersés de la police cantonale. Nous notons au passage que le projet va dans le sens du gouvernement qui tend à être propriétaire de ses locaux et que cette politique immobilière dans ce cas précis permettra à l'Etat de réaliser des économies de quelque 300 000 francs par année. Le regroupement des services sur un seul site permettra de créer un centre de compétences afin de répondre aux besoins actuels. Il permettra aussi de créer des synergies et d'optimiser la conduite du personnel et la collaboration entre les services. Ce regroupement diminuera aussi grandement les pertes de temps dues au déplacement des collaborateurs et des collaboratrices. Nous nous demandons néanmoins si tout a été mis en œuvre pour réaliser des économies. Comme dit en séance de commission, le Conseil d'Etat veut garder son école de police à Fribourg, alors que nous notons que les directeurs de justice et police romands ont trouvé des synergies pour la formation harmonisée des groupes d'intervention et du maintien de l'ordre et qu'ils discutent aussi de la possibilité de former tous les policiers romands sur un seul site. Tant que cette discussion n'a pas abouti, nous nous posons donc la question de savoir s'il n'est pas un peu prématuré de construire un centre aussi vaste.

Nous nous permettons aussi de relever un autre problème. En effet nous constatons que les places de parc

qu'on projette de construire le seront sur un terrain appartenant à l'Etat. Dès lors nous nous demandons, malgré le fait que des véhicules lourds doivent y prendre place, pourquoi ces places vont coûter si cher. Mais malgré ces questions, nous sommes d'avis qu'un nouveau bâtiment devient une nécessité pour permettre de regrouper les services dispersés, d'améliorer les conditions de travail et de favoriser la qualité des services de la police. Au vu des ces futures améliorations, le groupe de l'Union démocratique du centre à l'unanimité va se prononcer pour l'adoption du projet de décret.

Schorderet Gilles (*UDC/SVP, SC*). Si je prends la parole au sujet du présent projet de décret, c'est au nom du club du bois et de la forêt et j'ai une seule question à M. le commissaire: est-ce que le Conseil d'Etat est disposé dans le cadre de ce projet de construction à appliquer son arrêté du 28 novembre 2006 concernant l'utilisation du bois dans les constructions publiques et auxquelles l'Etat participe financièrement? Je vous rappelle l'arrêté qui dit que l'objectif de la gestion durable de l'utilisation du bois doit figurer dans les règlements des concours d'architecture et des appels d'offre y relatifs. Cette mention doit encourager les participants à prendre en compte l'utilisation du bois dès la conception du projet.

Mesdames et Messieurs, il y a maintenant de nombreuses années que nous attendons que le Conseil d'Etat tienne ses engagements en matière de gestion durable et d'utilisation de cette matière première renouvelable. Vous avez ici, Monsieur le Commissaire, l'opportunité de mettre en œuvre la bonne volonté que le Conseil d'Etat affiche dans son programme de législation. Nous attendons avec impatience un bâtiment phare construit en bois par l'Etat de Fribourg. Pour l'instant, ce sont les privés qui construisent en bois. Les communes, à l'image d'Estavayer-le-Lac, ont aussi compris l'importance du bois dans la construction. Pour l'Etat, à part un silo à sel qu'on aurait eu du mal à construire en métal et quelques centres forestiers, la part de bâtiments construits en bois reste la portion congrue.

Je vous rappelle aussi le rapport N° 59 du 11 mars 2008. Ce rapport faisait suite à un postulat du club du bois et de la forêt concernant la construction d'un bâtiment administratif en bois. Je ne vais pas vous répéter tous les avantages mis en évidence par le Conseil d'Etat pour l'utilisation du bois dans la construction mais je vais m'arrêter à la conclusion de ce rapport qui disait que: premièrement, le Conseil d'Etat souhaitait poursuivre sa politique immobilière basée sur la réaffectation des bâtiments propriétés de l'Etat et sur l'acquisition de bâtiments dont il est locataire. Deuxièmement, suite au résultat de l'analyse sur les structures territoriales, il s'agissait, dans un deuxième temps, d'évaluer les besoins de l'administration et d'envisager si nécessaire la construction d'un ou de plusieurs bâtiments sur des sites encore à déterminer. Dans le cadre de l'éventuelle organisation d'un concours d'architecture, le Conseil d'Etat s'était engagé à proposer d'utiliser le bois afin de construire un bâtiment phare qui serait un vecteur d'image important pour le canton. «Tout arrive à point pour qui sait attendre», nous a dit M. le Député Busard, rapporteur de la Commission, eh bien nous, nous avons assez attendu, M. le Commissaire.

Le Rapporteur. J'aimerais remercier tous les intervenants qui, au nom de leur groupe, sont d'accord d'entrer en matière et vont soutenir ce projet. Voici quelques réponses aux questions: tout d'abord au député Markus Ith, concernant l'extension future des bâtiments. Je crois que l'IBUS, l'indice brut d'utilisation du sol, de cette parcelle permettra une extension des bâtiments, ceci, si mon souvenir est bon, au sud, vers les places de parc actuelles. Nous avons discuté de cela avec M. l'Architecte cantonal. C'est donc fort possible qu'une extension puisse se faire. Au député Gander, qui trouve certains locaux assez vastes, je dois quand même répondre que ces locaux tels qu'ils sont prévus, répondent bien à un besoin. Pour avoir visité certains locaux de la police, je peux vous dire que ce n'est pas un mal qu'on puisse les augmenter en surface. Ils sont un petit peu justes actuellement. Quant aux places de parc très chères, je rappelle simplement qu'il s'agit de places de parc en sous-sol, bien sûr, mais qu'elles seront aussi faites pour certains véhicules dont le gabarit dépasse la norme. C'est pourquoi ces places de parc sont surélevées et sont beaucoup plus chères. Pour répondre à l'intervention de M. Schorderet, qui s'exprime au nom du club du bois, je l'ai déjà dit dans mon message d'entrée en matière, il sera certainement possible, même souhaité, de mettre dans le cahier des charges qu'une solution puisse être pensée «en bois» dès le départ pour répondre au postulat.

Le Commissaire. Je tiens tout d'abord à remercier les intervenants des quatre groupes pour leur soutien. M. Jendly et M. Corminbœuf n'ont pas posé de questions particulières mais ont donné le soutien de leur groupe.

Herr Grossrat Markus Ith hat zwei, drei Fragen aufgeworfen. Ich bin mit Ihnen einverstanden, dass wir, was das Angebot an Räumlichkeiten für die Aus- und Weiterbildung betrifft, eine Bestandesaufnahme machen müssen. Dies damit nicht jeder Service wieder einen Ausbildungssaal macht, sondern gewisse Synergien genutzt werden. Wir werden versuchen, das zu berücksichtigen.

En ce qui concerne une éventuelle extension future, vous dites que ce ne sera plus possible. Nous avons fait une évaluation pour ces prochaines années et il est difficile d'apprécier quels seront exactement les besoins dans vingt ans. Mais pour les vingt prochaines années, je crois qu'on aura assez de place avec ce projet. Mais je ne peux pas être d'accord avec M. le Député Gander, qui trouve que c'est trop vaste. Je crois qu'on a trouvé une solution raisonnable en réunissant tous les services existants et nous avons même des possibilités de nous étaler encore un peu. Was die Parkplatzkosten betrifft, Herr Grossrat, da haben Sie Recht: Effektiv werden die Architektur-Wettbewerbsteilnehmer ein besonderes Augenmerk darauf richten müssen, damit die Kosten hier nicht ins Unendliche steigen. M. le Député Gander, vous soutenez la politique du gouvernement de devenir propriétaire des locaux dans lesquels les services de l'Etat travaillent. Vous soulignez également les synergies qui seront créées avec ce nouveau bâtiment et remarquez que la collaboration entre les services sera meilleure. En ce qui concerne la collaboration avec les autres cantons romands et Berne, je peux vous dire

que nous avons des concordats et nous travaillons bien ensemble en ce qui concerne les interventions, mais également en ce qui concerne la formation. Par contre faire un seul centre de formation pour les aspirants de police, ce n'est pas encore pour demain. C'est un but qu'on envisage et chaque canton est d'accord sur le principe, mais chaque canton pose ses conditions. Les vaudois veulent qu'on le fasse sur leur territoire. Je suis allé voir l'académie de Savatan, c'est une forteresse où sont formés les policiers valaisans et vaudois. Mais je peux vous dire que je ne pourrais pas donner mon accord pour former les policiers fribourgeois là-bas pour différentes raisons. C'est dans une forteresse et il y a de la lumière artificielle. En plus il faudrait que les fribourgeois se déplacent là-bas chaque jour. Il y a d'autres centres qu'on pourrait envisager. Il faut aussi dire que le canton de Genève a de la peine à collaborer et fait très souvent cavalier seul. Un tel centre n'est pas pour demain.

M. le Député Gilles Schorderet intervient pour le club du bois et il rappelle l'arrêté du 20 novembre 2006 pour favoriser la construction avec du bois. Je dois admettre, M. le Député, que je ne connais pas en détail cet arrêté, mais je vais l'examiner. C'est clair que le bois est un matériau renouvelable et il doit s'agir de bois suisse. C'est une condition parce que je n'aimerais pas importer du bois du Brésil ou d'Indonésie. Personnellement je suis favorable à cette idée et on va essayer d'en tenir compte dans la mise au concours. On va donc établir une certaine pondération des critères de sélection de manière à favoriser les projets en bois. Je crois que j'ai fait le tour et je vous remercie.

– L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Lecture des articles

ARTS. 1 À 4, TITRE ET CONSIDÉRANTS

– Adoptés.

– La lecture des articles est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

– Au vote final, ce projet de décret est adopté dans son ensemble, sans modification, par 88 voix contre 0. Il n'y a pas d'abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Bachmann (BR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Binz (SE, UDC/SVP), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnone (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Corminbœuf (BR, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard

(GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (.), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-B (LA, UDC/SVP), Thommet (SC, PS/SP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 88.

Postulat P2070.10 Xavier Ganioz/Christa Mutter (formation professionnelle également accessibles aux jeunes sans papiers)¹

Prise en considération

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Plusieurs milliers d'enfants, de jeunes et de jeunes adultes vivent en Suisse en statut illégal, y compris bien sûr dans notre canton. Il s'agit d'enfants de sans-papiers, d'enfants issus de parents avec un statut légal mais auxquels on a refusé le regroupement familial, d'enfants de requérants d'asile confrontés à une décision de non-entrée en matière ou encore d'enfants de requérants d'asile déboutés. Dans notre canton, ce sont probablement plusieurs dizaines de jeunes sans statut légal qui se trouvent chaque année sans solution pour leur avenir professionnel. Depuis des années, l'école obligatoire scolarise les enfants sans statut légal, étant donné que la Constitution suisse ainsi que la convention internationale des droits de l'enfant ratifiée en Suisse en 1997 garantissent le droit à l'éducation. A la fin de la scolarité obligatoire, ces jeunes sont traités comme s'ils n'existaient plus. Ces personnes ne peuvent décrocher une place d'apprentissage parce que les entreprises formatrices n'obtiennent pas l'autorisation de travail sans permis de séjour. La situation dans laquelle se trouvent ces enfants, jeunes et jeunes adultes est donc très difficile. Ils n'ont pas choisi eux-mêmes de vivre sans statut légal dans notre pays et sont pénalisés pour le statut de sans-papiers de leurs parents. Souvent, ils vivent chez nous depuis leur naissance ou pendant des années et notre pays est devenu en quelque sorte leur chez eux. Après l'école obligatoire, on prive ces jeunes d'accéder à l'apprentissage. Au lieu de pouvoir se former, ces jeunes sont donc obligés et contraints de rester inactifs ou de travailler au noir. Ils sont donc victimes d'une sorte de désintégration sociale avec toutes les conséquences

¹ Déposé et développé le 17 mars 2010, BGC mars p. 360; réponse du Conseil d'Etat le 24 août 2010, BGC octobre p. 1847.

négligentes que cela implique. En outre, il s'agit d'une illégalité de traitement évidente par rapport à d'autres jeunes sans statut légal qui, eux, ont la possibilité de suivre une école, comme par exemple le collège. Du point de vue économique, il est absurde de devoir refuser de bonnes candidatures à l'apprentissage à cause du statut légal non existant de ces jeunes. Je précise que dix cantons débattent actuellement sur ce sujet. Une solution est en cours au niveau fédéral, mais il n'en demeure pas moins qu'actuellement ce sont les cantons qui sont compétents pour organiser la formation professionnelle. Le Conseil d'Etat est invité, par la voie de ce postulat, à examiner les questions suivantes. Tout d'abord, toutes les institutions de formation qui dépendent du canton doivent être rendues accessibles aux sans-papiers, si ce n'est pas encore le cas. Dans ce contexte, le gouvernement est invité à examiner la possibilité d'étendre la notion de droit à la formation, analogue à celle exprimée à l'article 33 de la loi scolaire. Deuxièmement, relativement aux places d'apprentissage, le Conseil d'Etat est invité à examiner des solutions cantonales permettant aux sans-papiers d'accéder à des places d'apprentissage ou à des offres similaires. Enfin, le gouvernement est invité à user de son influence en tant que canton dans tous les organes intercantonaux importants pour inciter ces organes à soutenir les solutions tant au niveau confédéral qu'au niveau cantonal. En conséquence, sur la base de ce qui vient d'être dit, je vous demande de bien vouloir accepter l'idée de ce postulat.

Longchamp Patrice (PDC/CVP, GL). Au travers de leur postulat, nos collègues Christa Mutter et Xavier Ganioz demandent au Conseil d'Etat d'évaluer les moyens de garantir l'application du droit à l'éducation, également aux jeunes sans statut légal et demandent plus particulièrement que la formation professionnelle soit aussi accessible à ces jeunes sans-papiers. En effet, si aujourd'hui tout enfant en âge de scolarité obligatoire a le droit de recevoir un enseignement, il en va de façon différente pour l'accès à des places d'apprentissage. Celles-ci sont considérées comme une activité lucrative et il faut l'obtention préalable d'une autorisation de séjour pour permettre l'exercice d'une activité lucrative. Il faut encore relever qu'il y a une inégalité de traitement pour ces jeunes sans-papiers, car s'il n'y a aucun problème pour ceux qui veulent poursuivre des études au niveau du secondaire II, ils ne peuvent par contre pas s'annoncer pour une place d'apprentissage. Il va de soi que la loi sur le travail devrait être modifiée et qu'une solution définitive à ce problème ne pourrait venir que de la Confédération. Le groupe démocrate-chrétien suivra la proposition du Conseil d'Etat de prendre en considération ce postulat. En effet, nous relevons aussi que même si le problème doit être réglé au niveau fédéral, un jeune qui est en formation est un jeune qui n'est pas dans la rue et qui peut avoir par la suite différents problèmes. Je vous recommande de suivre la proposition du Conseil d'Etat.

Raemy Hugo (PS/SP, LA). Nach Abschluss der obligatorischen Schulzeit keine Lehrstelle zu finden: eine traurige und belastende Realität für viele Schülerinnen

und Schüler, insbesondere für Jugendliche mit Zuwanderungshintergrund. Sich aber von Gesetzes wegen gar nicht erst um eine Lehrstelle bewerben zu dürfen, ist für jugendliche Sans-Papiers einfach nur frustrierend und abwertend. Ihnen blieb bis anhin nur die Wahl zwischen Schwarzarbeit und Nichtstun, was ihr Image unverschuldet nicht gerade verbesserte.

Erfreulicherweise sah dies kürzlich auch eine Mehrheit von National- und Ständerat endlich ein und ermöglicht fortan jugendlichen Sans-Papiers, die ja ihren fehlenden Aufenthaltstatus nicht selber zu verantworten haben, den Zugang zu Berufsbildung und eröffnet ihnen eine Perspektive für die Zukunft und für ein Leben in Würde. Nun ist der Bundesrat gefordert, den unhaltbaren Zustand so rasch wie möglich zu korrigieren.

Gefordert sind aber auch die Kantone und auch unser Kanton. Das vorliegende Postulat kommt somit genau zum richtigen Zeitpunkt. Man geht davon aus, dass in der Schweiz rund 10 000 Kinder und Jugendliche ohne gesetzlichen Status und unter schwierigen Lebensbedingungen leben. Genaue Zahlen fehlen, einige Schätzungen gehen noch von einer viel grösseren Anzahl aus. Wie viele davon leben in unserem Kanton? Eine Anfrage bei den Schulen würde sicher viel zur Klärung beitragen. Wie soll den jungen Sans-Papiers der Zugang zur Berufslehre und zu sämtlichen weiteren kantonalen Bildungseinrichtungen der Sekundarstufe II; also Gymnasium, Handelsschule, Fachmittelschule usw. ermöglicht werden? Diese Fragen müssen rasch geklärt werden, damit der Kanton Freiburg bereit ist, die Anpassung der Bundesgesetzgebungen rasch umzusetzen und nicht noch weitere Jahrgänge von jugendlichen Sans-Papiers zu benachteiligen.

Die Sozialdemokratische Fraktion unterstützt das Postulat natürlich einstimmig und empfiehlt Ihnen, es ihr gleich zu tun.

Wicht Jean-Daniel (PLR/FDP, SC). Le groupe libéral-radical a étudié la problématique soulevée par nos collègues Xavier Ganioz et Christa Mutter, qui souhaitent que la formation professionnelle soit accessible aux jeunes sans-papiers. Nous n'avons pas le droit dans notre pays comme ailleurs, de laisser des jeunes dans la rue sans aucun avenir professionnel. Cependant, répondre positivement à ce postulat signifie pour le groupe libéral-radical ouvrir la porte en vue de légaliser l'illégalité. Que devrions-nous dire aux jeunes suisses ou étrangers établis dans notre pays, dans notre canton, si la place d'apprentissage qu'ils convoitent est prise par un jeune sans-papiers, apprenti clandestin? C'est un discours totalement schizophrène. L'apprentissage relève de la formation professionnelle, mais surtout du monde professionnel, dans la mesure où il se réalise en grande partie en entreprise. Ces mêmes entreprises sont soumises à des contrôles stricts et justifiés en vue d'éradiquer le travail au noir. Quel message leur transmet-on en les incitant à engager des jeunes sans-papiers? La problématique des sans-papiers doit être réglée conformément aux bases légales existantes, avec diligence, dès que le cas est relevé, afin d'éviter que l'illégalité ne s'éternise, bien qu'elle soit connue des autorités. Une motion au Conseil national a été déposée afin de légaliser certaines situations par-

ticulières de sans-papiers. La loi fédérale sur les étrangers doit être d'abord appliquée, respectée, afin de régler la problématique soulevée par les postulants. Je vous invite à lire cette loi. La problématique soulevée aujourd'hui est surtout due à la lenteur des procédures administratives. Arrêtons d'être hypocrites. Si nous avons besoin des sans-papiers pour faire tourner notre économie, donnons-leur une autorisation de travail en bonne et due forme, problème réglé. En clair, des solutions doivent être trouvées d'abord au niveau fédéral. Sur ces considérations, le groupe libéral-radical, à une très forte majorité, vous recommande, chers collègues, contrairement à l'avis du Conseil d'Etat de refuser ce postulat.

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). L'Alliance centre gauche, contrairement à mon préopinant, vous demande de soutenir ce postulat. La question qui se pose est une question que l'on pourrait considérer d'un point de vue idéal. L'idéal serait qu'il n'y ait pas de sans-papiers. L'idéal serait que nous n'ayons pas besoin de déposer un tel postulat, car ce statut, qui est inadmissible, n'existerait pas en Suisse, parce que nous aurions trouvé des solutions pour légaliser ces personnes qui vivent sur notre territoire. Ce postulat essaie de trouver une solution pragmatique à un problème fondamental, qu'il faudra un jour aborder.

Une autre question qui nous préoccupe à de nombreuses reprises est de savoir à quoi peuvent être dues les difficultés d'intégration des jeunes au niveau de notre pays? Je crois que tout le monde peut être d'accord avec deux considérations. La première est celle de l'inactivité, de l'oisiveté, de n'avoir aucun service à apporter à la collectivité, et la seconde est la non-qualification professionnelle. Cette dernière ne permet pas d'être intégré au niveau de la société. Je pense que la qualité de ce postulat c'est justement de favoriser l'intégration par la qualification professionnelle. Evidemment, nous acceptons au niveau du secondaire II de poursuivre la formation, mais pour tous ceux qui auraient besoin d'une bonne formation de base nous en arrêtons là. Nous hypothéquons toutes leurs possibilités d'intégration que nous espérons pouvoir se réaliser plus tard. L'Alliance centre gauche vous demande de soutenir ce postulat.

Peiry-Kolly Claire (*UDC/SVP, SC*). La majorité du groupe de l'Union démocratique du centre ne va pas soutenir le postulat de nos collègues Ganioz/Mutter. En effet, on ne peut pas d'une part combattre le travail au noir et d'autre part demander un rapport sur des questions bien précises dont l'idée est de permettre, par esprit d'humanité, un accès à des places d'apprentissage pour les jeunes sans-papiers. Nous doutons que les patrons et maîtres d'apprentissage voient la chose d'un bon oeil. En outre, comment voulez-vous justifier vis-à-vis des jeunes suisses ou des jeunes de nationalité étrangère en possession d'un permis d'établissement la recherche d'une place d'apprentissage que l'on favorise des jeunes en situation irrégulière. Il y a ici une différence de traitement qui ne serait pas très exemplaire. Aujourd'hui, on ne manque pas de nous dire que tout récemment le Conseil des Etats a

adopté une motion qui, en juin, a été modifiée par le gouvernement, allant dans le sens d'une ouverture à l'apprentissage pour les jeunes sans-papiers. Le postulat discuté date de mars 2010, bien avant la décision citée. Cela étant, le groupe de l'Union démocratique du centre estime que le canton de Fribourg n'a pas à anticiper alors que le Conseil fédéral va plancher sur ce même sujet. En conséquence, attendons le message du Conseil fédéral.

Mutter Christa (*ACG/MLB, FV*). Permettez-moi de répondre rapidement à M. Wicht et à M^{me} Peiry. Monsieur Wicht, que disent les jeunes suisses qui se trouvent en concurrence par rapport à leurs collègues d'école qui n'ont pas de papiers? Les jeunes suisses qui sortent de l'école obligatoire ne comprennent pas que les amis avec lesquels ils ont fait neuf années de scolarité n'aient pas le droit de chercher une place d'apprentissage. Ces jeunes suisses considèrent ces autres jeunes non pas comme une concurrence, mais comme des amis.

M^{me} Peiry, il n'est pas juste de dire que l'on a anticipé. On a travaillé en parallèle avec le fédéral. La motion a été déposée et acceptée avant notre postulat par le Conseil des Etats et par le Conseil national. Ceci nous permet de préparer les travaux au niveau cantonal.

Wir sind sehr froh, dass der Staatsrat bereit ist, diese Anliegen zu prüfen. Es ist ja heute so, dass diese Jugendlichen am Ende ihrer obligatorischen Schulzeit, wenn sie nicht absolut untätig herumsitzen wollen, praktisch nur die Lösung der Schwarzarbeit haben. Madame Peiry, es ist ja doch etwas paradox, wenn man sagt, dass wir die Schwarzarbeit bekämpfen wollen, und man gleichzeitig diese Jugendlichen förmlich in die Schwarzarbeit treibt. Ich finde, das ist paradox und nicht sehr logisch.

Das Postulat möchte ja, dass die statistischen Grundlagen geklärt werden: Wie viele Betroffene gibt es? Welches Angebot gibt es eventuell heute schon in den Lehrwerkstätten des Kantons? Und wie könnte die Gesetzesänderung, die auf eidgenössischer Ebene ja nun wirklich erfolgen wird, im Kanton umgesetzt werden? Unser Postulat erlaubt es unserem Kanton, rechtzeitig bereit zu sein, wenn die eidgenössische Regelung in Kraft tritt.

Ich möchte den Staatsrat neben der Frage der eigentlichen Berufslehre um eine Erklärung zu einem Detail bitten, dass mir selbst unklar ist: Es handelt sich hier um die Zulassung zu den weiterführenden Schulen. In den eidgenössischen Dokumenten wird erwähnt, dass die offen sei. In den Nachbarkantonen ist sie offen, im Kanton Freiburg haben wir nichts dergleichen gehört. Offiziell sind diese papierlosen Jugendlichen eher nicht zu den weiterführenden Schulen zugelassen, aber es gibt offenbar je nach Schuldirektion informelle Lösungen. Ich finde es gut, dass auch Madame Chassot da ist und dies hört und ich möchte den Staatsrat bitten, diese Frage auch noch abzuklären.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. «Situation schizophénique, hypocrisie, légaliser et régulariser une situation illégale»: ce sont des notions que l'on peut évoquer dans ce débat. On se

trouve devant un dilemme. La Constitution de notre Confédération et de notre canton, le pacte I de l'ONU, disent qu'il faut scolariser chaque enfant, indépendamment du statut de résidence ou de celui de leurs parents. C'est la pratique dans le canton de Fribourg et c'est également la pratique dans les autres 25 cantons. C'est aussi une décision de la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique, dont nous avons la présidente ici présente. Le dilemme commence à quinze ou seize ans. Les enfants sortent de l'école, ont toujours le statut illégal de sans-papiers et ne peuvent pas commencer un apprentissage. C'est un problème. Le Tribunal fédéral a dit que les différentes constitutions, le pacte I de l'ONU, ne couvrent pas l'apprentissage. La formation élémentaire s'arrête avec la formation obligatoire scolaire. L'accès à l'apprentissage relève du droit fédéral, du droit du travail. Le canton ne peut pas légiférer en la matière. Cependant, il y a eu deux interventions parlementaires de M. Hodgers et M. Luc Barthassat, tous deux genevois, qui ont déposé des motions. Ces deux motions ont été acceptées et par le Conseil national et par le Conseil des États. Elles demandent au Conseil fédéral de modifier la législation pour pouvoir donner accès à un apprentissage à ces jeunes sans-papiers. Il faut attendre maintenant les résultats de ces projets.

J'en arrive maintenant aux interventions. M. Longchamp demande s'il y a accès au secondaire II et s'il existe des statistiques. Il n'y a pas de statistiques. On en a discuté au Conseil d'Etat, mais aucun cas allant au collège sans permis de séjour n'est connu. Ce sera l'objet du postulat.

Herr Raemy sagt zu Recht, dass es natürlich schon schwierig genug ist, keine Stelle zu finden. Aber keine Lehrstelle finden zu dürfen, ist noch viel bitterer. Dies obwohl man hier ist, obwohl man vielleicht schon zehn Jahre da ist. Man hätte vielleicht eine Lehrstelle, aber man darf sie nicht annehmen. Das scheint auch unter dem menschlichen Aspekt sehr schwierig zu sein.

M. le Député Jean-Daniel Wicht, vous êtes d'accord qu'une formation est très importante. Il ne faut pas laisser dans la rue ces jeunes. Vous dites que c'est légaliser l'illégalité. Il s'agit d'un postulat, donc on ne modifie pas la législation. Ce qui est demandé est de faire un rapport, de faire une photo, eine Bestandesaufnahme et rien d'autre.

C'est ce que le Conseil d'Etat désire faire. Il veut faire un rapport, voir les statistiques, observer les situations dans le détail, étudier la pratique actuelle du SPoMi et les solutions que l'on a trouvées jusqu'à maintenant. Je ne pense pas que vous voulez nous empêcher de faire une photo de la réalité. Ce n'est rien d'autre. On va venir avec un rapport. Dans une année, la situation sur le plan fédéral va également se développer. Nous aurons alors déjà un rapport et des statistiques. C'est dans ce sens que le Conseil d'Etat vous demande de soutenir ce postulat.

– Au vote, la prise en considération de ce postulat est acceptée par 57 voix contre 33. Il y a 4 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnecht (FV, PDC/

CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/MLB), Butty (GL, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Corminboeuf (BR, PS/SP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganiot (FV, PS/SP), Gendre (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP). *Total: 57.*

Ont voté non:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Cotting (SC, PLR/FDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Etter (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Genoud (VE, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Et. (LA, UDC/SVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 33.*

Se sont abstenus:

Brodard J. (SC, PDC/CVP), Feldmann (LA, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP). *Total: 4.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1084.09 Erika Schnyder (port du voile à l'école – modification de la loi scolaire)¹

Prise en considération

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Jusqu'ici, beaucoup de choses ont été dites, entendues, répétées, voire annoncées sur cette motion. Je me contenterai d'être très brève. Je rappelle que le but de cette motion a été de répondre à un problème récurrent qui prend de l'ampleur et qui nécessite à mon sens une prise de position très claire afin de prévenir en amont des problèmes bien plus graves. Je prends acte, Madame la Commissaire du gouvernement, de la réponse du Conseil d'Etat, non sans une certaine inquiétude, car, à mon sens, elle n'apporte pas d'avancées réelles.

Il est certes louable de défendre le principe de la liberté de culte et en ce sens, le Conseil d'Etat doit y veiller,

¹ Déposée et développée le 2 novembre 2009, BGC novembre p. 2382; réponse du Conseil d'Etat le 6 septembre 2010, BGC octobre p. 1836.

mais pas à n'importe quel prix. Le sacrifice des droits des femmes et de l'égalité de traitement ne saurait justifier une entorse à notre ordre juridique en particulier. Depuis quelque temps, des textes religieux servent de toile de fond pour justifier l'implantation d'un ordre juridique et social très différent du nôtre. Pour preuve, je me trouvais dernièrement aux services des urgences de l'Hôpital cantonal et je me suis fait apostropher par l'un de mes administrés qui m'a demandé si j'avais pris acte de la position du Conseil d'Etat et si cette fois-ci j'avais enfin compris. Il y a longtemps que j'ai compris. Je pense que la situation actuelle devient suffisamment sensible pour mériter bien plus qu'un simple: «circulez, il n'y a rien à voir».

Permettez-moi de vous lire un bref extrait d'un jugement de la Cour européenne des Droits de l'Homme, puisque dans sa réponse le Conseil d'Etat s'appuie beaucoup sur l'aspect international de cette question. Il s'agit de l'affaire Kervanci contre France et Dogru contre France, dans laquelle deux élèves qui avaient refusé d'enlever le voile pendant les cours de sport ont été rejetées de l'école car les institutions scolaires estimaient qu'elles n'avaient pas donné lieu aux impératifs scolaires nécessaires et unanimement reconnus. La Cour note ceci: «En France, comme en Turquie ou en Suisse, la laïcité est un principe constitutionnel et fondateur de la République auquel l'ensemble de la population adhère et dont la défense paraît primordiale, en particulier à l'école.» La Cour réitère qu'une attitude ne respectant pas ce principe ne sera pas nécessairement acceptée comme faisant partie de la liberté de manifester sa religion et ne bénéficiera pas de la protection qu'assure l'article 9 de la Convention eu égard à la marge d'appréciation qui doit être laissée aux Etats membres dans l'établissement des délicats rapports entre l'Etat et les Eglises. La liberté religieuse ainsi reconnue et telle que limitée par les impératifs de la laïcité paraît légitime au regard des valeurs sous-jacentes de la Convention. La Cour admet dès lors que l'intéressée, en refusant de retirer son foulard, avait excédé les limites du droit d'exprimer et de manifester ses croyances religieuses à l'intérieur de l'établissement.

Mesdames et Messieurs les Députés, en définitive, quel que soit le sort que vous réserverez à ma motion, permettez-moi simplement de vous dire que le débat est loin d'être clos et qu'en réalité il ne fait que commencer. Cela dit, Madame la Commissaire du gouvernement, au plus près de ma conscience et soucieuse du respect des valeurs intrinsèques de notre démocratie et de notre Etat de droit, je le dis sans détour et sans crainte de violer une quelconque règle constitutionnelle, le voile n'a pas sa place à l'école.

de Roche Daniel (ACG/MLB, LA). En ouverture, j'aimerais vous poser une question à laquelle je vais essayer de vous donner la réponse à la fin de mon intervention: «Est-ce qu'il ne serait pas possible, au lieu d'un jeune homme avec une couronne d'épines, aujourd'hui qu'on crucifie plutôt une jeune femme voilée musulmane?» C'est une question à laquelle j'ai moi-même de la peine à répondre, mais j'aimerais la poser en guise d'introduction à mon intervention. Le groupe Alliance centre gauche, au nom duquel je m'ex-

prime, est d'accord avec le Conseil d'Etat pour refuser la motion. Pour moi personnellement, il y a une chose qu'il faut clarifier: «Est-ce que le voile que portent les jeunes musulmanes dans nos écoles est vraiment un signe religieux ou pas?» On veut bien admettre que pour elles-mêmes c'est un signe religieux, donc il y a un problème de liberté de conscience et de liberté de croyance, on est bien d'accord. Mais il ne faut pas s'arrêter là.

In der Geschichte der Schweiz und der europäischen Kultur gab es auch Zeiten, in denen die Frauen sich verschleiert haben. Mit dem Ausgang des Mittelalters haben die Frauen es sich erstritten oder die Männer haben es erlaubt: Sie durften ihre Haare zeigen. Die Verschleierung war ein Zeichen dafür, dass man glaubte, und ich nehme an, dass es noch einige in der Kultur des Islams auch glauben, dass die Haare der Frau die Männer so erregen, dass sie sich nicht mehr beherrschen können. Die Frauen haben sich erstritten, dass sie ihre Haare zeigen durften oder ihr Gesicht zeigen durften. Die Beherrschung der Männer hat also im Laufe der Jahrhunderte zugenommen, was wir durchaus begrüssen dürfen.

Ich denke, dass es einen zweiten Punkt gibt: Unsere Demokratie beruht auf der Aufklärung. «Sapere aude» – Gehe aus deiner selbstverschuldeten Unmündigkeit heraus, übernimm Verantwortung und nimm deine selbstverantwortete Freiheit wahr. Und ich denke, hier ist das Problem eines Verbotes, liebe Kollegin Schnyder. Ich denke, man kann die Unfreiheit nicht bekämpfen, in dem man eine zweite Unfreiheit, nämlich ein Verbot, einführt.

Ich denke, die Schule hat einen pädagogischen Auftrag, die jungen islamischen Frauen dazu zu bringen, dass sie selber entscheiden können, ob sie den Schleier tragen oder nicht. Wenn ich die Broschüre des Staatsrates und des Erziehungsdepartements richtig verstehe, will man die Frauen und die Familien dazu bringen, auf den Schleier zu verzichten. Insofern kann ich sagen, der Schleier hat eigentlich keinen Platz an unserer Schule, aber ich denke auch, man sollte ihn nicht verbieten, sondern in einer pädagogischen Demarche die Frauen und die Familien dazu zu bringen, darauf zu verzichten. Und ich denke, dass wäre im Gegensatz zu einem Verbot eine pädagogische und eine vernünftige Antwort auf diese Frage.

In diesem Sinne sind wir ein säkularer Staat, kein laizistischer Staat, da bin ich mit der Interpretation von Kollegin Schnyder nicht ganz einverstanden. Wir erlauben in der Öffentlichkeit und auch in der Schule religiöse Symbole. Aber im Prinzip sagen wir auch, dass unsere Kultur eine andere ist. In dem Sinne müssen wir darüber eine Entscheidung fällen, wir müssen darüber legiferieren. Aber nicht im Sinne eines Verbotes sondern im Sinne der Toleranz und im Sinne einer Zielvorstellung: Integration, sich integrieren in die Schweiz, heisst, dass man auch auf den Schleier verzichten kann.

Voilà la position de notre groupe et pour ce qui est de la réponse à la question que j'ai posée au début de mon intervention: je pense qu'au nom de la raison dévoilée, il faut refuser cette motion. Mais qui sera crucifié? On ne le sait pas, mais en tout cas il ne faut pas crucifier la raison dévoilée aujourd'hui.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Quelle sera votre position M^{me} la Conseillère d'Etat le jour où un élève musulman demandera le droit de prier entre deux cours? La question n'est pas théorique puisqu'elle se pose aujourd'hui dans des écoles en Allemagne ou en France. Contrairement à ce que l'on veut nous faire croire, l'admission du voile à l'école n'est pas un signe d'intégration vis-à-vis de la communauté musulmane mais bien une adaptation de notre système juridique aux velléités toujours plus pressantes de la partie la plus radicale des musulmans de Suisse. Pas plus tard que la semaine passée, c'est grâce à l'assistance du Conseil central islamique suisse qu'une jeune fille de Saint-Gall a obtenu le droit de porter le voile à l'école. Certaines personnes estiment, à juste titre à mon avis, que le Conseil central islamique suisse ne poursuit pas d'autres buts que la mise en danger de la paix religieuse dans notre pays. Concernant le voile à l'école, il ne s'agit pas de stigmatiser les quelques jeunes filles qui le portent dans les écoles fribourgeoises. On peut même légitimement penser qu'elles subissent de fortes pressions de leur entourage familial pour porter le voile, même si elles s'en défendent peut être. Elles se sentent sans doute marginalisées et leur réponse face à cela les incite à se replier dans un communautarisme qui à terme peut devenir dangereux. Pour éviter cela, l'école publique et d'une manière générale l'Etat doivent avoir le courage de poser des limites à un prosélytisme religieux toujours plus ostentatoire. L'école doit aider ces jeunes filles à s'intégrer dans notre système social et ce n'est pas en les confinant dans leur marginalité que nous réussirons ce pari.

Plus tard, à leur majorité, ces femmes auront alors toute la liberté de choisir leur religion et de la pratiquer comme elles le souhaitent. L'école publique n'est pas un lieu d'expression de sa foi ou alors pourquoi interdire un crucifix dans une salle de classe. On peut en effet avoir un sentiment que les règles s'appliquent différemment que l'on soit catholique ou musulman. On autorise le voile à l'école mais on interdit un crucifix. Par ailleurs, au niveau de l'aspect vestimentaire, vous n'autorisez pas un élève à porter une casquette en classe. Même les tee-shirts à croix blanche étaient, il faut le rappeler, bannis du cycle d'orientation de Bulle, il y a quelques années. En finalité, comment l'école peut-elle expliquer ses propres contradictions aux élèves, aux parents d'élèves et d'une manière générale aux citoyens fribourgeois? C'est pour cela que j'estime qu'il est faux de parler d'intégration en acceptant le voile à l'école, on ne fait qu'adapter notre ordre juridique aux pressions d'une minorité dans l'espoir illusoire d'avoir la paix. En finalité, vous n'aurez ni la paix ni la cohérence dans la pratique. D'autres revendications se feront jour, le droit de dérouler un tapis pour prier ou le droit à une nourriture hallal à la cantine. Comment l'école pourra-t-elle alors expliquer ses propres contradictions? Dès lors je vous invite à poser dès maintenant les limites à ne pas franchir, en refusant le voile à l'école. Nous aurons ainsi clarifié les choses dans l'intérêt de l'école et surtout dans l'intérêt des jeunes filles musulmanes concernées. Je vous invite chers collègues à accepter la motion de notre collègue Erika Schnyder.

Burgener Woeffray Andrea (*PS/SP, SC*). Bien sûr on mérite tous une société où l'égalité des chances et la non-discrimination seraient la norme, à commencer et y compris entre les hommes et les femmes. Bien sûr beaucoup d'entre nous et pas toujours ceux qu'on croit ne verraient pas forcément d'un mauvais œil que l'école force un peu l'évolution des mentalités. Bien sûr il peut dès lors sembler conséquent qu'un membre de notre parti, un parti qui lutte contre la discrimination et pour l'égalité des chances, demande l'interdiction du port du voile à l'école. Chère motionnaire, nous, vos camarades, sommes comme vous convaincus que l'oppression d'un sexe par l'autre doit être combattue indépendamment du motif. Mais nous sommes aussi convaincus que dans la question que nous débattons ce ne sont pas les lois qui peuvent faire changer les mentalités en tout cas pas toujours dans le sens voulu. Pour le groupe socialiste, le débat sur l'interdiction du port du voile à l'école ne peut donc pas être étouffé par des motifs juridiques ni réglés par une loi. Nous ne nous en sortirons pas. Nous sommes d'accord avec vous sur ce point, Madame la Motionnaire. Les personnes de religion musulmane nous poussent à nous questionner sur notre vision de l'intégration et de la cohésion sociale. Nous savons que la politique des étrangers et la promotion de l'intégration ne se font pas pour, mais avec tous les acteurs déterminants. Alors en acceptant la motion ce principe de co-construction serait foulé aux pieds. Cela renforcerait bien au contraire, comme le dit également le Conseil d'Etat dans sa réponse, le sentiment des musulmans d'être socialement exclus. La conséquence est prévisible. La stigmatisation provoque dans leur chef une réaffirmation identitaire forte et qui s'en étonnera? Celle-ci s'accompagne évidemment – et nous sommes les premiers à le déplorer – de la radicalisation de certains milieux musulmans, radicalisation dont le port du foulard, soulignons-le quand même, n'est pas la principale manifestation. L'interdiction n'est pas le chemin du groupe socialiste. Nous optons pour le dialogue et nous favorisons l'inscription d'une disposition claire dans la loi scolaire, qui demanderait une obligation de discussion au cas où le port du voile générerait le développement d'une enfant et son intégration dans notre société. Cette discussion aurait lieu entre la direction de l'école, les enseignants, les parents et l'enfant lui-même. La convention relative aux droits de l'enfant l'exige dans son article 12 avec le droit d'être entendu. Cet enfant dira peut être, lors d'une telle discussion obligatoire: «Oui, j'ai gagné la conviction d'enlever le voile mais je ne pourrai supporter le mépris et l'exclusion par ma propre famille avec laquelle je vis, vous comprenez.» N'est-il donc pas préférable au risque d'une exclusion et de l'école et de leur famille d'accueillir à l'école publique fribourgeoise les quelques filles voilées mineures et de travailler avec elles et leur famille afin qu'elles parviennent à gagner la conviction d'enlever leur voile non seulement à l'école mais également à l'extérieur. Enfin et pour conclure, comment ne pas voir que l'élève voilée joue le rôle d'un bouc émissaire sur lequel on s'acharne pour mieux oublier les logiques de domination et d'exclusion qui traversent notre société, libéralisation de l'économie, précarisation croissante,

extension du contrôle social et des logiques sécuritaires.

Geinoz Jean-Denis (*PLR/FDP, GR*). Après lecture des arguments développés par le Conseil d'Etat, une grande majorité du groupe libéral-radical ne soutiendra pas cette motion. Ne pas imposer revient à laisser libre l'individu. Le rôle de l'Etat est de faire en sorte que toutes et tous puissent développer leur individualité en apprenant à vivre ensemble avec leurs différences, du moment que celles-ci ne nuisent pas à l'ensemble du système qui est le nôtre et que le déroulement des cours ne soit pas perturbé par des exceptions, sachant que seul une dizaine de jeunes filles portent le voile sur 40 000 élèves qui fréquentent l'école obligatoire, et huit seulement sur 5000 étudiants du niveau supérieur, donc une infime proportion. Il n'y a pas lieu de craindre mais plutôt d'intégrer et d'éviter de stigmatiser ces quelques jeunes filles. Les recommandations élaborées récemment par la DICS concernant la diversité religieuse et culturelle à l'école seront sans doute un soutien à l'intégration et à l'encouragement à vivre la tolérance. Il est important que l'ensemble des cultures et croyances puissent coexister dans un respect mutuel, gage de paix pour la société. Je ne pense pas que le voile nuit à la coexistence. En cela une grande majorité du groupe libéral-radical vous invite à refuser cette motion.

Ackermann André (*PDC/CVP, SC*). Une très grande majorité du groupe démocrate-chrétien, au nom duquel je m'exprime, rejettera la motion de notre collègue Erika Schnyder suivant en cela la recommandation du Conseil d'Etat. Mardi après-midi dernier, en accueillant notre ancien président du Grand Conseil, M. Joseph Deiss, en l'honneur de sa nomination à la présidence de l'ONU, notre Grand Conseil a donné l'image d'un canton ouvert au monde. Aujourd'hui la discussion de la motion de M^{me} la Députée Erika Schnyder, demandant l'interdiction du port du voile dans les écoles fribourgeoises, donne une bien autre image, celle d'un canton frileux voire craintif comme un hérisson se mettant en boule au moindre danger potentiel. Le PDC ne veut pas sous-estimer les problèmes liés à la migration et à son corollaire, l'intégration. Ce sont des problèmes importants, qui préoccupent nos concitoyennes et concitoyens et qui sont devenus un sujet d'intérêt public majeur. Mais le PDC ne soutient pas des mesures telles que celles préconisées par la motionnaire. Il faut tout d'abord bien reconnaître que le problème auquel M^{me} la Députée Schnyder veut s'attaquer n'est pas un réel problème. Les chiffres cités par Jean-Denis Geinoz tout à l'heure montrent bien que cela n'est pas un problème majeur pour notre école fribourgeoise. On peut en outre affirmer que la DICS a émis des recommandations consignées dans la brochure «diversités religieuses et culturelles à l'école», dont tout le monde a reconnu la très grande qualité. Ces recommandations vont dans le sens de préconiser le dialogue indispensable à la construction du rapport de confiance à même d'engendrer une collaboration constructive entre élèves, parents et école. Alors laissons notre école fribourgeoise continuer à travailler

de la même manière, avec une même méthode, qui a maintenant largement fait ses preuves.

L'interdiction demandée par la motion aura pour conséquence, dans bien des cas, l'exclusion de l'école publique des jeunes filles concernées. Vous devrez alors bien l'avouer Madame la Députée Erika Schnyder, Madame la Motionnaire et par ailleurs aussi Présidente de la commission cantonale pour l'intégration des migrants et contre le racisme, que cette exclusion n'est pas le meilleur moyen d'intégrer ces jeunes filles dans notre société. Je pense aussi, pour répondre au porte-parole de l'UDC, M. Peiry, que c'est en interdisant le port du voile à l'école que l'on va justement marginaliser ces jeunes filles puisqu'on devra les exclure de l'école publique. Madame la Députée Schnyder l'a bien dit dans son introduction tout à l'heure. Ce n'est qu'un premier pas et c'est un premier pas vers une laïcisation totale de l'espace public. Voulons-nous mettre le doigt dans cet engrenage? Voulons-nous vraiment un espace public aseptisé et coupé de toute racine culturelle? Avec le PDC je ne suis pas d'accord avec ce développement-là et je le trouve dangereux. Pour toutes ces raisons, je vous invite à soutenir la position du Conseil d'Etat et à refuser cette motion.

Genoud Joe (*UDC/SVP, VE*). L'islam est une religion des pays musulmans. D'ailleurs la preuve en est que, pendant 800 ans en Andalousie la plupart de ses habitants, médecins, musiciens, industriels, ménagères, ouvriers était de confession musulmane. A l'inverse, des pays comme l'Afghanistan ou le Pakistan, pays qui ne parlent pas la langue arabe, ont décidé de mettre en place une dictature par des habillements pour cacher la femme, l'humilier, pour que la femme devienne un objet et l'esclave de l'homme. La vraie religion musulmane a choisi, elle, de libérer la femme. Nous voulons interdire le foulard ou le voile à l'école, alors pourquoi ne pas interdire la mini-jupe, les décolletés ou les tops avec ventre à l'air? A ce moment-là, dans la loi scolaire on devrait réintroduire le tablier à l'école comme cela se faisait dans le temps et il n'y aurait plus de problèmes provocants et sexuels. Je suis d'accord qu'on interdise la burqa ou le niqab à l'école car c'est très provocant et extrême. De plus, ces habits ne figurent pas dans le Coran. Le voile islamique couvre simplement les cheveux et le visage reste découvert. C'est d'ailleurs une obligation dans l'islam pour les femmes et cela dès leur puberté. Pourquoi donc interdire cette obligation religieuse, qui fait partie d'une culture depuis des décennies? Pour des parents de confession musulmane, l'éducation est forcément musulmane tout en suivant une scolarité laïque. Si nous voulons interdire le voile à l'école, c'est seulement les filles qui le portent qui sont concernées. Pourquoi ne pas interdire aussi la kippa pour les garçons? Chez nous la kippa est la petite capette que portent sur la tête les juifs. En conclusion si l'on suit cette interdiction qui rentre dans le domaine religieux, d'interdire le voile ou le foulard islamique dans les écoles ou dans les autres lieux publics, on pourrait créer un désaccord avec la communauté musulmane dans les milieux religieux et économiques. Je suivrai la décision du Conseil d'Etat et je refuserai cette motion.

Duc Louis (*ACG/MLB, BR*). N'y a-t-il pas dans ce monde de turbulences, confronté heure après heure à des conflits sans fin, à une pauvreté grandissante, à la malnutrition, qui fait mourir des millions d'enfants chaque jour, d'autres problèmes à traiter que ce débat pour l'interdiction ou non du voile dans nos écoles? Nous avons très certainement d'autres priorités à faire valoir et à défendre dans notre canton. Madame Erika Schnyder, vous savez toute l'amitié que je vous porte, amitié qui n'est pas feinte, pas feinte du tout. Mais venant de vous, cette motion m'attriste. Nous voulons la paix des langues, nous voulons la paix des différentes ethnies et cette motion leur porte un sale coup.

Zadory Michel (*UDC/SVP, BR*). Je me permettrai de mettre aussi un bonnet sur la tête pour vous faire ma déclaration. Madame Schnyder en a bien un, alors... (*M^{me} la Présidente lui demande d'enlever son bonnet*). Ce n'était qu'un witz. Il ne s'agit pas dans cette motion de notre collègue Schnyder d'empêcher l'intégration des filles musulmanes qui portent le voile. Bien au contraire. Le port du voile les met en évidence, les marginalise. C'est un retour en arrière alors que les femmes depuis 50 ans se sont battues pour leur émancipation et leur intégration. Djemila Benhabib, femme de 37 ans, algérienne de naissance, qui a dû s'exiler en France puis au Québec, a publié un livre intitulé «ma vie à contre-Coran». Elle s'est interrogée sur le port du voile à l'école, elle prétend que ce n'est pas nous qui avons choisi de débattre de la burqa, ce sont les intégristes. Elle dit aussi que nous ne devons pas nous battre contre la burqa au nom de la laïcité, mais au nom de la dignité humaine. Je prends acte que les enseignants de notre canton sont soumis à l'interdiction de porter le voile à l'école. Pourquoi alors faire un règlement à deux vitesses en autorisant les élèves à faire autrement. Nous avons voulu une école publique laïque, pourquoi alors faire des exceptions? La question du voile n'est pas un aspect de la problématique de l'intégration des élèves d'obédience musulmane. Le respect du Ramadan, les fêtes typiquement musulmanes, l'accès des filles aux cours de natation sont également des facettes de cette problématique dont il serait bon de débattre. Prendre l'argument que peu d'élèves sont concernés c'est minimiser l'importance de la problématique et le fond du problème. Aujourd'hui, nous débattons du voile, demain nous devons peut-être débattre d'autres exigences liées à la pratique de cette religion. On nous dit dans le message que la motion ne peut être acceptée pour des raisons juridiques. Que dire alors de l'imposition de la laïcité dans nos écoles, dont bien sûr je suis partenaire. Le port du voile n'est pas une exigence du Coran, mais bien du courant intégriste et l'intégrisme n'a rien à faire dans nos écoles. Nous rendons un bien mauvais service à nos élèves en autorisant ce signe distinctif sectariste. En envoyant les enfants dans nos écoles publiques, les parents sont tenus de respecter les règles de laïcité édictées par nos autorités politiques. Je vous propose donc d'accepter la motion de notre collègue Schnyder.

Suter Olivier (*ACG/MLB, SC*). En introduction, je me permets de dire à M^{me} Schnyder que je respecte

son soutien à la lutte contre l'inégalité entre hommes et femmes. Malheureusement, et d'autres l'ont déjà mentionné, il est vrai que le problème qu'elle soulève ici est un problème très marginal et je ne pourrai donc la rejoindre dans sa motion. Je voudrais simplement situer ici le problème dans un contexte plus global. Avant même les attentats du 11 septembre 2001, Jack G. Shaheen, qui est un citoyen et chercheur libanais, avait analysé plus de 1000 films et séries télévisées américaines dans lesquels apparaissaient des Arabes ou des Musulmans. Il a constaté que sur ces 1000 et plus émissions, 15 seulement présentaient un visage favorable aux Arabes. Les autres donnaient toujours des traits plus ou moins sanguinaires à ces populations. Les attentats du 11 septembre 2001 n'ont pas arrangé les choses. A partir de 2001, on a d'abord entendu parler, en assimilant assez systématiquement le monde arabe au mot terrorisme, de la lutte contre le terrorisme et de la lutte contre l'axe du mal. Puis, les Etats-Unis, aidés de quelques alliés occidentaux, ont déclaré la guerre à l'Irak, une guerre totalement injuste et injustifiable, basée sur de fausses preuves. 650 000 victimes civiles irakiennes plus loin, le monde occidental a progressivement focalisé son attention, en le stigmatisant, sur le monde musulman en général, aidé par la propagande menée en premier lieu par les Etats-Unis. Dans un contexte où le monde musulman est systématiquement stigmatisé et dans lequel se posent des initiatives et des questions comme la vôtre concernant des problèmes qui demeurent, d'autres l'ont relevé, très marginaux, je ne peux pas, M^{me} Schnyder, vous rejoindre, même si sur le fond je défends l'égalité entre hommes et femmes. C'est dans ce contexte que l'année passée nous avons, et j'en suis bien désolé, vécu l'initiative de l'Union démocratique du centre contre les minarets, qui a été acceptée par le peuple suisse. A force de répéter que les Musulmans sont systématiquement nos ennemis, on finit par convaincre les consciences de s'opposer de manière systématique à un monde. Je n'accepte pas cette vision des choses. Je défendrai toujours le dialogue entre les cultures et j'en appelle, comme le Conseil d'Etat le fait, à la tolérance et je vous invite à rejeter la motion de M^{me} Schnyder.

Schoenenweid André (*PDC/CVP, FV*). Ma brève intervention personnelle sur ce sujet touche le libre développement des enfants et des jeunes de confession musulmane dans notre société humaniste, et en fonction de l'enseignement reçu par la religion musulmane. Ancien président de l'association du quartier du Jura à Fribourg, je m'étais opposé pour plusieurs raisons à la construction d'un internat islamique, destiné aux jeunes, qui étaient séparés de leurs parents durant une grande partie de la journée et de la nuit, afin de recevoir un enseignement religieux islamique. Cet internat est piloté par la Fédération turque islamique de Zurich. Ce qui caractérise cette fédération c'est le culte du secret. Il est donc impossible de connaître le type et les caractéristiques de l'enseignement religieux ou de tout autre enseignement qui sont donnés, dont l'enseignement sur l'intégration de ces jeunes à nos concepts sociaux et scolaires, basés sur le respect et l'égalité. Lors de la visite du bâtiment, après que les plans aient

été déposés, nous avons constaté que les jeunes garçons avaient accès à une salle de prière et d'enseignement grande, lumineuse, située au rez-de-chaussée. A l'inverse, les jeunes filles étaient cantonnées dans une salle située au sous-sol, dans une salle de prière insalubre, sombre, à côté des caves et de la chaufferie. J'ai pu constater le mépris que l'imam et ses représentants avaient envers les jeunes filles qui devaient fréquenter cet internat. Heureusement, la Ville de Fribourg, par son service de l'édilité, a corrigé quelque peu la situation avec l'obligation de créer une nouvelle salle de prière, conforme, pour les jeunes filles. Avec cet exemple de discrimination, je pose quelques questions à M^{me} la Conseillère d'Etat, sur le rôle de surveillance et de vigilance de l'Etat de Fribourg, par exemple de la Direction de l'instruction publique, dans l'enseignement donné aux jeunes dans des structures extérieures et parallèles à l'école obligatoire, comme par exemple ce futur internat islamique. Je voulais aussi savoir si l'enseignement religieux ou tout autre enseignement donné par un imam, en l'occurrence celui de l'internat islamique du Jura, est soumis à un contrôle rigoureux par votre direction, en particulier si l'enseignement respecte les valeurs inscrites dans notre Constitution, dont celles de l'égalité et de la non-discrimination en particulier pour les jeunes filles?

Rey Benoît (*AGC/MLB, FV*). Il était logique que, suite à la motion de notre collègue Erika Schnyder, nous ayons ce débat macro-social sur les conflits possibles de différentes cultures qui cohabitent dans notre pays. Bien que beaucoup d'arguments aient été évoqués et me donnent envie d'y répondre, je ne vais pas du tout reprendre ce sujet, mais simplement essayer de resituer la problématique et la demande de M^{me} la Députée Schnyder. Nous ne parlons pas de prosélytisme musulman, nous ne parlons pas de styles ostentatoires de minarets, nous ne parlons pas d'adultes qui veulent absolument imposer leur culture, nous sommes en train de parler d'enfants et d'adolescentes. Je crois que nous ne pouvons pas avoir la même réaction, les mêmes sentiments, même si je peux partager certains avis, vis-à-vis d'enfants et d'adolescentes qui se trouvent dans une situation extrêmement grave de conflit de loyauté. Permettez-moi quand même de dire qu'après neuf ans d'expérience à l'Office des mineurs, j'ai vécu de très nombreuses situations où des enfants d'autres cultures étaient arrachés entre tout ce qui devait se dérouler comme rituels au sein de leur famille à la maison, avec des salutations respectueuses de leurs parents etc. et une habitude relaxe à l'école. Elles ne savaient plus comment se situer dans ce conflit de loyauté. Avec votre motion M^{me} Schnyder, qu'est-ce que nous allons faire? Nous allons projeter sur des enfants et sur des adolescentes un problème d'adultes. Et nous allons les mettre dans une situation intenable pour elles et je ne peux l'admettre.

Ducotterd Christian (*PDC/CVP, SC*). Je vous donne ici ma position personnelle. Nous avons certainement tous le même but, celui d'intégrer au mieux les étrangers dans la vie de tous les jours mais avec des moyens différents. Je tiens d'abord à préciser que nous devons

nous poser les questions nécessaires à l'intégration suffisamment tôt et qu'il est illusoire de vouloir changer les choses devant le fait accompli. La volonté de discuter avec les parents qui obligent leurs filles à porter un voile et de les convaincre d'abandonner cette pratique est utopique. Une fille musulmane qui porte le voile dès l'âge de 12 ou 13 ans n'a pas la maturité suffisante pour évaluer les conséquences qu'aura cette décision sur sa vie future. On sait que selon les principes imposés par la religion, une fille ne pourra jamais revenir sur ce choix, même si celui-ci s'est fait dans la précipitation ou, pire, sous la contrainte. On prend souvent pour exemple les femmes occidentales qui ont décidé de porter le voile alors que celles-ci n'ont pas subi les contraintes et menaces de leur famille, choses qu'elles ne connaissent donc pas. Si certaines adolescentes donnent l'impression de très bien se porter dans la vie de tous les jours, on ne voit souvent pas, soit volontairement, soit par ignorance, la face cachée des choses. Une chape de plomb s'abat sur elles lorsqu'elles rentrent chez elles avec toutes les contraintes qu'apporte cette manière d'appliquer la religion. Le voile va modifier le comportement de la fille qui le porte. Il va modifier le choix des personnes qu'elle aura l'autorisation de rencontrer. Il va influencer le choix de la personne qui partagera sa vie pour fonder une famille. Ses enfants auront pour exemple une maman voilée et soumise selon la tradition musulmane, car n'oublions pas que le voile est un signe de soumission. Si vous voyez encore des jeunes filles qui portent le voile et qui ont le sourire, voyez-vous encore souvent des femmes adultes qui ont conservé ce sourire après avoir été confrontées à la réalité que leur impose ce choix quotidiennement? Est-ce bien ça la forme d'intégration que nous voulons? Est-ce bien ça l'égalité hommes-femmes que nous voulons? Est-ce que l'égalité est un droit accordé aux femmes suisses? Mesdames, Messieurs, si un père emmène sa famille en Suisse pour passer le reste de sa vie, il doit aussi respecter nos droits fondamentaux, dont fait partie l'égalité hommes-femmes et je ne pense pas que le droit de la liberté religieuse peut permettre de bafouer d'autres règles. Laissez du temps à ces jeunes filles pour choisir de porter le voile en toute connaissance de cause. En interdisant le voile à l'école, on fera un grand pas pour leur venir en aide et vous favoriserez une meilleure intégration qui est tant recherchée par tous. Mesdames et Messieurs, n'oublions pas que nous ne parlons pas de voile à l'école mais bien d'un signe de soumission porté à l'école. Je soutiendrai donc cette motion.

Buchmann Michel (*PDC/CVP, GL*). Contrairement à mon collègue député du groupe démocrate-chrétien, j'avoue, moi, que la lecture de la réponse du Conseil d'Etat m'a impressionné par sa qualité, par sa pondération et par l'esprit de tolérance et d'humanité qu'elle transmet. En fait, de quoi s'agit-il? Il s'agit de savoir si le port d'un voile par quelques jeunes filles de religion musulmane trouble l'ordre qui doit régner dans nos écoles.

Le Conseil d'Etat, dans ses considérations, différencie le port du voile par les enseignants et les élèves; ceci me paraît très important. S'il paraît évident qu'un employé de l'Etat doit se soumettre aux exigences de laï-

citée que son employeur veut voir respectées – et c'est ce qu'exige le Conseil d'Etat – l'approche n'est plus la même dès que l'on considère l'élève. Celle-ci doit, comme tout citoyen de ce pays, bénéficier de la liberté de conscience et de croyance, que celle-ci s'exprime par le port d'un voile, d'une croix ou d'une volonté déclarée d'être sans religion. Mis à part cela, c'est le règlement de l'école qui s'impose à toutes et à tous. Pas question donc d'empêcher la communication par la couverture complète d'un visage, pas question de refuser les enseignements du sport, pas question d'autoriser le prosélytisme, pas question donc d'introduire des tapis de prière interrompant le cours normal des enseignements! Et le Conseil d'Etat le rappelle clairement dans sa récente brochure d'accueil aux migrants: «Les libertés de chaque individu s'arrêtent là où commencent les libertés d'autrui». C'est en rapport avec les déclarations des Droits de l'Homme.

Je constate que tout cela est dit dans le document du Conseil d'Etat et est exprimé dans un langage fait de retenue, avec le ton juste qui convient, avec la sensibilité qu'un tel sujet requiert, sujet où tout déséquilibre dans la forme peut provoquer incompréhension, rejet, voire haine. Quand le Conseil d'Etat refuse des propositions qui créent ou risquent de créer plus de problèmes que de solutions, je ne peux que demander de le soutenir car ce qui est en jeu, c'est le respect de l'identité culturelle indispensable au climat de tolérance dans lequel nous voulons tous vivre.

Le seul regret que je me permettrai d'exprimer, c'est que globalement la réciprocité ne puisse exister. Mais voilà bien une utopie pour laquelle il faudra encore lutter longtemps!

Permettez-moi, comme message personnel, de citer ces magnifiques paroles d'Albert Jacquard – puisqu'il s'agit aujourd'hui de ma dernière séance de Grand Conseil –: «C'est le système éducatif qui est responsable du choix par une collectivité de son avenir. C'est lui qui doit décrire les utopies possibles et présenter les choix. L'utopie qui résume toutes les autres est celle d'une humanité consciente de son devoir premier, faire comprendre à chacun qu'il est responsable du devenir de tous.»

Je vous prie de partager cette formidable vision en soutenant la position du Conseil d'Etat et en rejetant la motion qui nous est présentée.

Hunziker Yvan (PLR/FDP, VE). Mardi soir, à la réception de M. Deiss, j'ai discuté avec un musulman pratiquant, qui est même un des responsables à Bulle des musulmans du Sud. Ses propres paroles étaient de me dire que si on veut intégrer nos enfants, il faut accepter les us et coutumes de notre terre d'accueil. Les enfants qui doivent porter le voile sont obligés de le faire car leurs parents sont plus intégristes que nous. Si on veut éviter tout cela, l'interdiction peut en faire partie.

Après cette discussion avec ce musulman, j'ai décidé de soutenir cette motion.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Ich erlaube mir nun doch noch, als Frau etwas zur Gleichberechtigung zu sagen. Ich gehe davon aus, dass die Religion

eine Sache der Familie und der Eltern ist – ob es uns passt oder nicht. Dieses Kopftuch oder der Schleier ist ein Symbol für eine Religion, die uns fremd ist und bedrohlich ist. Ich weiss aber, dass es auch Familien gibt, die mit ihren Religionsvorstellungen Kinder unter Druck setzen. Es spielt keine Rolle, ob es eine christliche Religion ist oder eine andere.

Wenn wir das jetzt mit einem Verbot eines Symbols ändern wollen, sind wir auf dem falschen Weg. Ich gehe davon aus, dass in der obligatorischen Schule alle das Programm mitmachen müssen. Es ist für mich keine Diskussion, eine Dispens – sei es für ein Lager, für den Schulunterricht oder den Sportunterricht – zu erhalten.

Es stört mich, wenn Lehrerinnen nicht mit den Eltern diskutieren können, weil in gewissen Kulturen eine Frau sowieso nichts zusagen hat, wie ich in einer Sendung aus Deutschland gesehen habe. Und dass sie von einem männlichen Kollegen begleitet werden muss. Ich hoffe, da sind bei uns alle einverstanden. Aber vergessen Sie nicht, dass es noch nicht so lange her ist, dass wir in unserer christlichen Kultur unsere Anliegen als Frauen vertreten mussten. Wenn ich da höre, unter welchem Mantel von Gleichberechtigung man jetzt das Kopftuch in der Schule verbieten muss oder will, habe ich meine Bedenken.

Aber ich glaube, wie Kollege Benoit Rey gesagt hat, dass das Hauptproblem sein wird, dass wir diese jungen Frauen in ein unglaubliches Problem stürzen würden. Und ich denke, es lohnt sich nicht, obschon ich grosse Sympathie für die Motion von Kollegin Erika Schnyder habe.

Wir haben das übrigens in der Kommission für Integration und gegen Rassismus diskutiert, ohne das Beisein der Präsidentin. Sie hat uns nachher arbeiten lassen, das war ganz klar geregelt. Die Meinungen, vor allem der Leute, die mit diesen Problemen direkt konfrontiert werden, sind sehr unterschiedlich und es kommt nicht von ungefähr, dass die Kommission für Schulfragen eigentlich für diese Motion ist.

Das Problem ist da, aber ich bin auch überzeugt, dass wir mit Verboten nichts regeln, sondern wir kreieren zusätzliche Probleme. In diesem Sinn bitte ich Sie, diese Motion nicht anzunehmen, aber den Diskurs und die Problemlösung weiter zu verfolgen.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Nous sommes aujourd'hui au cœur d'un débat très émotionnel sans lien proportionnel avec la réalité telle qu'elle est vécue dans les classes fribourgeoises. Si nous avons une telle émotion dans ce débat, c'est parce que c'est aussi une question qui en soi dépasse l'école comme institution de l'Etat. L'émotionnalité dans le fond du débat public a trouvé écho ce matin au sein du Grand Conseil et je vous invite à prendre du recul et à considérer la situation dans sa globalité. Notre société a vécu et vit en soi une mutation sociale où on passe d'une société homogène à une société pluraliste, pluriculturelle, pluri-religieuse. Ce phénomène de la diversification, de la pluralité – vous le savez – on le rencontre à l'échelle du monde occidental. Le tissu social européen, pour faire court, se transforme de manière profonde. Des migrations de main-d'œuvre demandée par notre éco-

nomie, celle des années 70, nous sommes aujourd'hui face à des migrations et des mouvements migratoires plus larges, qui témoignent des fractures sociales et économiques, des déséquilibres et des inégalités entre les pays riches et pays pauvres. Le Nord est devenu un pôle d'attraction qui, selon les prédictions des démographes, le sera toujours davantage. Et il est évident que l'école, dans ce sens, est le réceptacle privilégié de cette évolution, qui débouche parfois sur des tensions. L'école se tient au cœur de l'évolution de la société et fonctionne comme caisse de résonance de notre société. Mais l'école publique, dont la mission et l'honneur sont d'accueillir tous les enfants, quels que soient leur origine, leur religion, leur langue ou leur statut, est naturellement confrontée à des enfants dont les histoires langagières et culturelles ou la situation sociale – ou plutôt celle de leurs parents – témoignent d'une grande diversité. De ce point de vue, l'école assume les choix politiques et économiques de notre société.

L'école publique est aujourd'hui face à un défi important: comment comme institution de l'Etat assurer la mission fondamentale qui lui est donnée de former, d'éduquer, d'intégrer les enfants et les jeunes qui lui sont confiés afin de permettre à chacun d'entre eux d'atteindre les objectifs les plus élevés pour lui et d'assurer leur participation à la vie économique, culturelle et sociale de notre société? L'enjeu consiste, à mon sens, à créer un climat de dialogue afin de respecter le devoir et je cite le Tribunal fédéral: «Le devoir de l'Etat constitutionnel – c'est donc vous, c'est nous, c'est nous tous – de créer entre lui et la société le minimum de cohésion indispensable à une coexistence harmonieuse, empreinte de respect et de tolérance», c'était l'arrêt du Tribunal fédéral qui concernait les cours de natation. «D'où l'importance, rappelle-t-il, dans une société pluraliste de respecter l'identité culturelle, linguistique et religieuse de toutes les personnes».

Le défi pour l'école est de trouver le point d'équilibre entre l'assurance de sa mission et la prise en compte de la diversité culturelle et religieuse. Au cœur de la discussion figure à partir de ce point de vue la garantie d'un enseignement public et le fonctionnement de l'institution. C'est ce point d'équilibre que nous avons recherché en édictant les recommandations qui concernent la diversité culturelle et religieuse au sein de notre école. Nous avons eu le souci, par ces recommandations, de répondre de manière pragmatique et ciblée aux questions que les responsables scolaires et les enseignants nous ont posées au cours des dernières années. Je vous rassure, ces difficultés sont peu fréquentes mais elles méritent d'être abordées dans un esprit de dialogue avec les partenaires. Elles doivent être précédées de discussions avec les parents pour expliquer notre système scolaire et faire comprendre les valeurs qui sous-tendent l'organisation de l'école dans notre canton.

Le premier élément et la première règle – quelques éléments ont été rappelés par l'un ou l'autre d'entre vous – c'est que tous les élèves suivent tous les cours et participent à toutes les activités. Nous souhaitons une intégration complète de tous les élèves dans l'établissement scolaire. Des mesures individuelles sont possibles à titre exceptionnel pour des motifs reli-

gieux. L'institution scolaire, comme institution étatique, a en effet le devoir et l'obligation de respecter les droits fondamentaux mais ces droits fondamentaux peuvent être limités à certaines conditions, notamment lorsqu'ils portent atteinte au bon fonctionnement de l'école ou lorsqu'ils portent atteinte à la mission d'intégration de l'école. C'est pour ça, bien évidemment, que les règles, notamment s'agissant des temps de prière, ne peuvent pas être prises en compte par l'école pour des questions, ne serait-ce que d'organisation du temps scolaire. C'est dans ce cadre-là que nous avons émis une recommandation pour rappeler une directive de 1997 de la Direction. Je souhaiterais vous la lire parce que je ne suis pas sûre que vous en ayez tous pris connaissance en tant que telle. Sous le point 5.8 «Port de symboles et de vêtements religieux», nous indiquons: «Le port de symboles et de vêtements religieux par les élèves est autorisé pour autant qu'il n'empêche pas la bonne communication entre les élèves et l'enseignant et ne constitue aucune source de danger. Ainsi, on peut demander à un élève, si nécessaire, pour des raisons de sécurité, d'ôter un vêtement religieux couvrant la tête et le cou pour certaines formes d'enseignement, par exemple les cours de sport.» Nous donnons des informations complémentaires et des recommandations en matière de port du foulard islamique. Nous indiquons: «L'école fribourgeoise, fondée sur le respect des droits fondamentaux de la personne, admet le port du foulard islamique par les élèves (par les élèves, *nota bene*, et cela a aussi été dit, évidemment pas par les enseignants, qui sont dans un rapport différent avec leur employeur).» Elle considère – l'école fribourgeoise – en effet que la prise en compte de cette prescription religieuse pour les élèves, pour autant qu'elle soit exempte de tout prosélytisme, ne met pas en cause un enseignement ordonné et efficace. Par contre, le port d'un voile dissimulant le visage n'est pas autorisé car il empêche une bonne communication entre les élèves et l'enseignant. La singularisation d'un élève par un signe aussi visible que le port du foulard peut toutefois gêner son intégration et sa socialisation dans le groupe classe et plus largement au sein de l'ensemble des élèves fréquentant l'établissement scolaire. Comme pour les autres questions, les enseignants et les directions d'école sont invités à attirer l'attention des parents concernés par cette problématique et à ouvrir le dialogue. Cette approche respectueuse permettra à l'établissement de prendre en compte les intentions recherchées par la famille tout en amenant celle-ci à bien comprendre les exigences de la formation et le cadre scolaire.»

Vous le constatez, nous voulons baser les éléments sur le respect des droits fondamentaux, sur la nécessité du dialogue, sur le bon fonctionnement de l'école et sur l'objectif qui est le nôtre, d'amener les élèves dans une meilleure intégration et insertion possible.

Je souhaite faire une remarque pour un amalgame que j'ai entendu dans la salle ce matin. Musulmane ne veut pas dire étrangère! Nous avons un certain nombre d'élèves musulmanes suisses et elles ne sont pas naturalisées, je le signale également! Donc, je ne souhaiterais pas que de ce point de vue-là on fasse un synonyme de ces deux termes en tant que tels.

S'agissant en particulier de la question de M. Schoenweid quant à notre rôle dans le cadre d'un contrôle d'une école, il me paraît important de souligner que nous n'avons pas dû intervenir sur la question de l'internat parce qu'il ne s'agit pas d'une école en tant que telle puisque les élèves ne sont pas scolarisés. Cette surveillance dépendait dès lors de la Direction de la santé et des affaires sociales mais nous avons appliqué les mêmes règles, les mêmes règles importantes.

Tous lieux dans lesquels vivent des jeunes, hors du cercle des parents ou qui sont scolarisés hors de l'école publique, doivent d'abord respecter toutes les notions liées à l'ordre public, y compris toutes les questions liées à la salubrité des locaux et à leur aménagement satisfaisant. S'il s'était agi d'une école, et je le dis clairement, il n'aurait pas pu obtenir une autorisation dans notre canton en raison déjà de la non-mixité des cours. C'est une question que nous avons dû résoudre pour une école dont on nous demandait l'ouverture par des proches d'Ecône, dans le sud du canton. Nous aurions ensuite à cœur de nous assurer de la formation des enseignants puisqu'ils doivent disposer des diplômes nécessaires pour cela et également des objectifs d'enseignement qui doivent être comparables à ceux de l'école publique, en particulier en termes de branches enseignées entre les deux systèmes en tant que tels. Ce sont là nos possibilités et les règles sur lesquelles nous intervenons et il en va évidemment de même pour la Direction concernée.

Vous me permettrez, en conclusion, sans vouloir nécessairement prolonger le débat, de faire une invitation à ne pas confondre laïcité et neutralité confessionnelle de l'Etat. La laïcité de l'Etat, telle que la connaissent nos voisins français en particulier, consiste en l'établissement d'une séparation totale des Eglises et de l'Etat, la religion relevant de la seule sphère privée. C'est de ce point de vue-là que la Cour Européenne des Droits de l'Homme, pour reprendre l'arrêt mentionné par la motionnaire, a protégé la position du gouvernement français en lui indiquant qu'il ne lui appartenait pas d'intervenir dans les relations Eglises–Etat telles que l'Etat les avait ordonnées, mises en place et souhaitées en tant que telles. Mais cette jurisprudence a également été indiquée pour la Turquie. En revanche, pour l'ensemble des autres pays, la Cour Européenne des Droits de l'Homme a reconnu le régime particulier que vivaient les autres Etats européens, qui est celui que nous vivons en Suisse, celui que nous vivons en particulier dans notre canton, qui est celui de la neutralité confessionnelle. La neutralité confessionnelle implique de la part de l'Etat un autre rôle à l'égard des communautés religieuses, certaines étant même reconnues et bénéficiant d'un statut de droit public. C'est le cas dans notre canton pour la communauté catholique, la communauté réformée, la communauté israélite, d'autres religions pouvant même bénéficier de reconnaissance, bien qu'aucune ne l'ait demandé à ce jour. En effet, le principe de la neutralité confessionnelle nous permet de donner – je l'ai dit – un statut préférentiel à certaines Eglises ou communautés religieuses. Le corollaire et l'obligation étant cependant de traiter sans discrimination toutes les autres communautés religieuses et toutes les personnes adhérant à la foi que celles-ci véhiculent. Cela signifie donc que la religion

a sa place dans la vie publique, dans l'espace public mais qu'elle doit être absente de tout prosélytisme de ce point de vue-là.

L'école fribourgeoise vit pleinement ce principe. Je me permets de vous rappeler l'article 2 de la loi scolaire, qui est maintenu dans l'avant-projet en consultation et qui indique: «L'école est fondée sur la conception chrétienne de la personne, sur le respect de ses droits fondamentaux et sur le principe de la réciprocité entre droits et devoirs». Par cet article, nous voulons évidemment concrétiser la notion de personne par référence à sa conception chrétienne, rappeler les racines et les traditions qui sont les nôtres, mais formuler également deux principes: la société est au service de l'homme et une personne s'épanouit dans la rencontre avec les autres. Cela signifie aussi le respect des droits fondamentaux des autres personnes, en particulier sa liberté de conscience et de croyance, ce qui implique pour chacun d'entre nous l'exigence de tolérance, d'ouverture et de respect. La tâche de formation et d'intégration ainsi que l'orientation de l'école fribourgeoise impliquent donc que tous les élèves puissent se familiariser avec les valeurs et les traditions culturelles de la civilisation dans laquelle nous vivons. C'est là aussi notre mission d'intégration.

Et nous fêterons, puisque la question avait été posée à l'extérieur de cette enceinte, la Saint-Nicolas dans nos écoles. Nous continuerons à décorer le sapin de Noël, nous fêterons Noël. Nous partagerons le gâteau des Rois et nous expliquerons aussi aux élèves la religion et la vie dans laquelle nous sommes aujourd'hui.

Dans la question que vous devez résoudre ce matin, je vous demande d'éviter les amalgames et les *a priori*, de prendre en compte la réalité fribourgeoise et l'obligation constitutionnelle et humaine de respecter l'identité culturelle, linguistique et religieuse de toutes les personnes et de vous poser la question de la conséquence d'un refus du voile dans nos écoles, de ce que pourrait signifier l'avenir de ces jeunes filles en particulier. Ne vaut-il pas mieux qu'elles soient avec nous à l'école publique, en lien direct avec notre société? N'est-ce pas là la situation qui leur offre le plus de chance? Comme pouvoir public et citoyens, nous devons apprendre à unir sans confondre et à distinguer sans séparer.

Dans ce sens, le Conseil d'Etat vous remercie de rejeter la motion.

– Au vote, la prise en considération de cette motion est refusée par 70 voix contre 24. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Bachmann (BR, PLR/FDP), Binz (SE, UDC/SVP), Brönnimann (SC, UDC/SVP), Brunner (SE, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Cardinaux (VE, UDC/SVP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Losey (BR, UDC/SVP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Vonlanthen (SE, PLR/FDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 24.

Ont voté non:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/

CVP), Bourgknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgerener (FV, PS/SP), Bussard (GR, PDC/CVP), Chassot (SC, ACG/MLB), Clément (FV, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel (SE, PDC/CVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Ganioz (FV, PS/SP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Kolly (SC, PLR/FDP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary (BR, PLR/FDP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Vial (SC, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP).
Total: 70.

Se sont abstenus:

Collomb (BR, PDC/CVP), de Weck (FV, PLR/FDP). Total: 2.

– Cet objet est ainsi liquidé.

Rapport N° 206

faisant suite à la motion N° 110.01 Jacques Baudois/Bernard Garnier (relative à l'apprentissage des langues au niveau de la scolarité obligatoire)

donnant réponse à la motion N° 149.06 Madeleine Freiburghaus/Jean-Louis Romanens (relative à l'apprentissage de la langue partenaire)

donnant réponse à la motion M1027.07 Olivier Suter/Jean-François Steiert (relative au bilinguisme à l'école)

faisant suite au postulat P2025.07 Solange Berset/Nadine Gobet (relatif au fonctionnement et aux possibilités offertes en matière de 10^e année linguistique)¹

Discussion

Romanens Jean-Louis (PDC/CVP, GR). Ce rapport N° 206 est une suite aux trois motions citées par M^{me} la Présidente et au postulat Berset-Gobet. Il n'est certes pas habituel de devoir, au travers d'un rapport, discuter deux motions et prendre acte du rapport lui-même. A ce sujet, j'aimerais remercier le Conseil d'Etat de son bon sens en voulant faire un tout et permettre ainsi une discussion globale sur la question de la langue partenaire. Dans un premier temps, il est bon de rappeler ce que le commun des mortels attend de l'école. Celle-ci, en plus de son rôle éducatif, doit inculquer à nos enfants les bases nécessaires pour qu'au terme

de sa scolarité obligatoire, l'enfant sache lire, écrire et calculer. Ces trois notions ont longtemps prévalu et ont permis à plusieurs générations d'embrasser la vie avec de bonnes connaissances de base. Aujourd'hui, on rencontre tout de même pas mal de jeunes, notamment ceux qui suivent un apprentissage, qui ont d'énormes difficultés avec ces trois éléments; à titre d'exemple, l'orthographe leur échappe et le calcul oral est très difficile. Le manque d'exercices en la matière doit certainement en être la cause. Dans un sens, on ne peut qu'inviter les responsables de l'enseignement à ne pas perdre de vue l'importance que gardent ces savoirs pour notre jeunesse et à mettre un accent supplémentaire sur l'acquisition de ces connaissances. Ceci ne doit pas être une raison pour occulter le sujet qui nous préoccupe aujourd'hui, celui de la langue partenaire, dont l'apprentissage devient essentiel, pour ne pas dire indispensable, face à la mobilité croissante de notre population et à la nécessité de pouvoir communiquer dans plusieurs langues. Nous sommes tous conscients que plus on apprend jeune une langue partenaire, plus celle-ci est facile à acquérir. L'assimilation des jeunes enfants est très importante et il convient de leur donner dès leur plus jeune âge la possibilité d'acquérir des notions d'une autre langue. En parcourant le rapport du Conseil d'Etat, j'ai acquis la ferme conviction que notre exécutif a saisi la portée de la problématique et je le félicite pour son rapport très fourni, qui donne maintes informations sur ce qui se fait et sur ce qui va être mis en place. Les objectifs du Conseil d'Etat me paraissent ambitieux et le programme bien étoffé. A ce sujet, je relève la volonté du Conseil d'Etat d'avancer progressivement le début de l'enseignement de langues partenaires et de vouloir renforcer les échanges linguistiques, notamment dans le cadre de la dixième année scolaire et dans cette vision, d'amener les futurs enseignants à une maîtrise parfaite de la langue partenaire. Cette volonté va se concrétiser dans la nouvelle loi scolaire, qui introduira un article, lequel donnera une base légale renforcée à la promotion de la langue partenaire. La mise en consultation du rapport établi par la Direction de l'instruction publique a suscité des réactions très positives. Les personnes et organismes consultés, notamment les enseignants, ont saisi l'absolue nécessité de développer l'enseignement de langues partenaires et ceci est tout à leur honneur. Le groupe démocrate-chrétien salue cette approche positive et remercie toutes les personnes en charge de l'éducation pour leur engagement et leur ouverture d'esprit. Les conséquences financières de ce programme sont importantes. Le rapport N° 206 donne un aperçu très détaillé des coûts, qui de notre avis sont tout à fait supportables pour un canton qui jouit d'une bonne situation financière. Ces dépenses constituent un investissement très important pour le futur de notre société et nous nous devons de permettre à nos enfants d'améliorer leurs connaissances dans une autre langue. En conclusion, le groupe démocrate-chrétien soutient sans retenue ce projet, tout en demandant que, premièrement, le développement de l'enseignement de la langue-partenaire n'hypothèque pas le temps consacré à l'enseignement des notions de base que sont le calcul, l'orthographe et la lecture, que, deuxièmement, des moyens modernes soient rapidement mis en place

¹ Rapport en pp. 1469ss.

pour permettre une meilleure assimilation de la langue partenaire et que, troisièmement, l'apprentissage par immersion soit largement favorisé, notamment par l'échange scolaire, les classes bilingues et pourquoi pas l'enseignement de quelques branches dites secondaires, géographie, histoire et j'en passe, dans la langue partenaire.

Pour terminer, le groupe démocrate-chrétien tient à remercier toutes les personnes qui s'engagent pour ce projet. Dans cet esprit, nous vous invitons à accepter les deux motions et à prendre acte du rapport.

Suter Olivier (*ACG/MLB, SC*). Je parle un peu de manière confuse en mon propre nom et surtout au nom du groupe Alliance centre gauche, puisque les motions n'ont pas fait l'objet de traitements séparés de la part du Conseil d'Etat, mais qu'elles sont englobées dans le rapport N° 206. Le groupe Alliance centre gauche a pris connaissance avec intérêt du rapport N° 206, qui aborde un des sujets sensibles inscrits au programme de législature du Gouvernement, l'enseignement des langues. Le rapport qui nous est soumis fait suite au dépôt de trois motions et d'un postulat, que le Conseil d'Etat nous invite à accepter. Le groupe Alliance centre gauche rejoint le Conseil d'Etat dans ses recommandations.

Par rapport à la politique des langues, nous tenons à féliciter le Conseil d'Etat, qui, depuis l'échec de la votation du début des années 2000, contribue à entretenir des relations harmonieuses entre les deux principales communautés linguistiques du canton. Cela ne relève pas de l'évidence, les conflits que connaît la Belgique par exemple, en attestent. A Fribourg, la situation actuelle permet d'aborder le débat sur l'enseignement des langues de manière sereine et constructive, ce que nous saluons. Nous saluons aussi les nombreuses propositions qui sont formulées dans le rapport N° 206. Appliquées avec conviction et ambition, elles sont toutes de nature à renforcer un des atouts de notre canton, la présence sur son territoire des deux langues les plus parlées du pays, la rencontre au cœur de l'Europe de deux des plus importantes cultures du continent.

Passées ces considérations générales, nous relevons que le rapport N° 206 et nos débats du jour sont appelés à jeter les bases de la loi scolaire, qui servira de cadre, dans un avenir proche, à l'enseignement des langues. Voici les remarques et recommandations qui devraient, de l'avis du groupe Alliance centre gauche, être prises en compte au moment de rédiger celle-ci.

La première chose concerne la langue de l'enseignant. Malgré l'amélioration de l'enseignement de la langue partenaire à la HEP, à laquelle fait référence le rapport, ou à l'Université, nous demandons que la langue 2 soit systématiquement enseignée par des professeurs de langue maternelle ou parfaitement bilingues. Allemand enseigné aux romands par des germanophones, français enseigné aux suisses alémaniques par des francophones. Les niveaux de connaissance B1 ou B2, tests européens évoqués dans le rapport, sont à nos yeux totalement insuffisants, non seulement pour dispenser un enseignement de qualité mais encore pour transmettre aux élèves l'envie d'apprendre une langue. On confie dans notre canton l'enseignement du sport dans plusieurs classes à un professeur spécialisé, cette pratique

devrait à notre sens être transposée dans le domaine des langues. Le canton a la chance, pour le français comme pour l'allemand, de posséder des enseignants de langue maternelle, cette chance doit être utilisée. Je tiens à préciser que la mise en œuvre de ce principe ne coûterait pas un centime de plus au canton.

Deuxième élément. On acquiert une langue en bas âge. Le rapport ne met pas l'accent sur le fait qu'une langue s'acquiert, selon les scientifiques, jusqu'à l'âge de 7 à 8 ans au maximum, et qu'elle s'apprend par la suite. Un enfant qui ne connaît pas une langue avant 7-8 ans n'a pas de chance de la parler un jour sans accent. J'illustre mon propos avec mon expérience personnelle: «Ich habe Hochdeutsch mit zehn Jahren in der Schule angefangen zu lernen. Man hört, wenn ich spreche, dass ich französischer Muttersprache bin». «I ha Schwyzertütsch im Chindergarte glert uh meh merkt überhaupt nit, dass i französischer Muettersprach bi.»

Je crois que cet exemple devrait servir au canton, qui a la chance de posséder les deux langues, pour favoriser une immersion totale dès le plus jeune âge. Une immersion totale qui aura l'avantage effectivement de permettre aux enfants de parler sans accent d'une part, mais on sait aussi que l'apprentissage d'une deuxième, voire d'une troisième langue à un très jeune âge permet l'apprentissage beaucoup plus facile de nouvelles langues par la suite. Les deux années d'école enfantine pourraient entre autres être utilisées pour cette immersion.

Troisièmement. Par extension, nous demandons que toutes les mesures préconisées dans les propositions 1, 2, 7, 8 et 9 auxquelles fait référence le rapport, soient mises en œuvre dès le plus jeune âge. Nous nous opposons à l'idée qui a parfois été évoquée d'ouvrir des classes bilingues au collège, puis au cycle d'orientation si tout va bien au collège, puis à l'école primaire si tout va bien au cycle d'orientation.

Quatrièmement, liberté ou contrainte. On laisse entendre aujourd'hui que la mise en application des propositions formulées dans le rapport sera laissée à la libre appréciation des différents cercles scolaires. Non seulement cela contredirait la volonté affirmée de mener au niveau cantonal une politique d'enseignement des langues ambitieuse, mais cela provoquerait aussi entre les élèves des différents cercles scolaires, des inégalités dans l'apprentissage des langues que nous ne pouvons ni imaginer, ni accepter. Par conséquent, nous demandons que les dispositions de la loi scolaire soient contraignantes.

Cinquièmement. Le message du Conseil d'Etat n'aborde pas la question du suisse-allemand. Les élèves francophones doivent-ils apprendre le suisse-allemand ou l'allemand ou les deux? Nous n'apportons pas ici de réponse, mais demandons que le sujet soit traité avant la rédaction de la nouvelle loi scolaire. La commissaire du Gouvernement peut-elle nous donner des garanties dans ce sens?

Sixièmement. Le message du Conseil d'Etat ne fait qu'effleurer la question de la compréhension entre les cultures. Dans la motion que j'ai déposée avec Jean-François Steiert en 2007, nous avions demandé qu'en accompagnement et en complément aux connaissances linguistiques, des connaissances sur la culture partenaire soient dispensées dans notre canton. Nous

serions heureux qu'il ait été tenu compte de cette proposition au moment d'établir les programmes d'enseignement.

Septièmement. Au-delà de ces remarques d'ordre pédagogique, nous nous sommes penchés sur le budget prévu pour mettre en œuvre la politique d'enseignement des langues. Sans inclure les montants dédiés à l'anglais, qui en vertu du concordat Harnos sera obligatoirement enseigné dès la cinquième primaire dès 2013, nous devons affirmer que les sommes prévues nous paraissent très insuffisantes pour concrétiser des objectifs ambitieux. 400 000 francs environ sur cinq ans pour lancer et mettre en œuvre les propositions dans le domaine des langues partenaires, équiper éventuellement les écoles avec des nouveaux systèmes auditifs, etc., 80 000 francs par année cela fait, excusez-moi, M^{me} la Commissaire, un peu «rikiki» pour un canton qui se targue de vouloir développer le bilinguisme comme l'une de ses spécificités.

Pour reprendre les mots des jeunes qui ont transmis leurs vœux à Joseph Deiss mardi soir, n'ayez pas peur de votre courage, M^{me} la Commissaire, développez un projet d'enseignement des langues ambitieux, rendez ce projet obligatoire dans tout le canton, consacrez-y les moyens nécessaires, Fribourg vous en sera redevable.

C'est avec enthousiasme que le groupe Alliance centre gauche vous soutiendra dans cette voie. Merci.

Salutations

La Présidente. Avant de continuer la discussion, j'aimerais saluer dans la tribune – ça me fait particulièrement plaisir – le Conseil communal de Belfaux, emmené par son vice-syndic, M^{mes} et MM. les Conseillers communaux; M^{mes} et MM. les collaborateurs et collaboratrices de l'administration, bienvenue. Merci de votre visite et passez un beau moment.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Ne souhaitant pas prolonger les interventions, je remercie le Conseil d'Etat pour la réponse donnée au postulat déposé avec ma collègue Solange Berset, au sujet de la dixième année linguistique. La réponse nous convient parfaitement.

Thalmann-Bolz Katharina (UDC/SVP, LA). Mit den vorgeschlagenen Massnahmen der Sprachenausbildung im vorliegenden Bericht sind wir im Begriff, um einige Schritte mehr an die gelehrte Zweisprachigkeit zu rücken, wie wir Seebezirkler gewohnt sind, sie zu leben. Die Sprachenfrage ist auch immer bedeutender und entscheidender für die beruflichen Aussichten eines Menschen – heute und morgen. Als Bürgerin, Volksvertreterin, aber besonders auch als Lehrperson bin ich interessiert, dass der Staat zusammen mit den Gemeinden geeignete Grundlagen für den Erwerb und der Förderung der Muttersprache, der Partnersprache und der Fremdsprachen zur Verfügung stellt.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt mit Genugtuung, aber auch mit teilweiser Skepsis Kenntnis von den Ausführungen im vorliegenden Bericht. Insbesondere begrüsst sie die Förderung des partnersprachlichen Unterrichts, sowie der bilingualen Klassen. Daneben bestehen aber einige Zweifel betreffend der Effizienz der Umsetzung dieser Massnahme, insbesondere, wenn für alle das gleiche Angebot zur Verfügung stehen sollte.

All die aufgeführten Massnahmen verfolgen ein wichtiges, aber ehrgeiziges Ziel: In spätestens zehn Jahren hoffen wir sagen zu können: Die Lernformen, die das Sprachenbad ermöglichen, und die Bereitstellung der beträchtlichen finanziellen Mittel für die Sprachenausbildung lohnen sich, die Zwei- und Mehrsprachigkeit wird nun und jetzt gelebt. Deshalb ist die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei einverstanden, die Motionen Freiburghaus/Romanens und Suter/Steiert, die Partnersprache, respektive die Zweisprachigkeit betreffend zu überweisen.

Auf weitergehende Bemerkungen verzichte ich heute. Ausführlicher wird sich die SVP aber anlässlich der Vernehmlassung zum Schulgesetz äussern und in der Folge auch bei der Beratung des bereinigten Gesetzesentwurfs hier im Rat.

Marbach Christian (PS/SP, SE). Unsere Fraktion hat den vorliegenden, sehr ausführlichen und aus vielen Teilen zusammengesetzten Bericht zur Kenntnis genommen. Inhaltlich begrüssen wir die darin enthaltenen Ausführungen des Staatsrates. So enthält dieser Bericht doch verschiedene Massnahmen und Vorschläge, um die in der Verfassung vorhandenen Aufträge konkret umzusetzen. Er zeigt auch, dass die Regierung der Zweisprachigkeit grosse Bedeutung zumisst.

L'article 6 de la Constitution veut que l'Etat favorise la compréhension, la bonne entente et les échanges entre les communautés linguistiques cantonales et qu'il encourage le bilinguisme.

Der Staatsrat tut dies, indem er die Rahmenbedingung für die Durchführung verschiedener Massnahmen darlegt und auch gewillt ist, finanzielle Mittel dafür bereit zu stellen. Insbesondere die Umsetzung des kantonalen Konzepts für den Sprachunterricht ist ein entscheidender Eckpfeiler in dieser wichtigen Angelegenheit. Unsere Fraktion steht grossmehrheitlich hinter diesen vorgesehenen neuen Massnahmen.

Cela concerne aussi les projets linguistiques au sein des établissements, c'est-à-dire les séquences d'enseignement dans la langue partenaire et la création de classes bilingues. Nous ne voyons absolument pas dans quelle mesure ces deux propositions pourraient être illégales. Il est clair que l'enseignement des deux langues maternelles doit avoir une certaine priorité, mais nous ne partageons pas l'avis que les mesures proposées nuisent à l'apprentissage de la langue maternelle. Ainsi, ce n'est pas uniquement le nombre de leçons hebdomadaires qui garantit la bonne maîtrise de la langue maternelle. Il y a bien d'autres composantes.

Geschätzte Frau Chassot, erlauben Sie mir noch eine Bemerkung zur Form des Berichtes: Drei Motionen, ein Postulat, das kantonale Sprachenkonzept samt Vernehmlassungsantworten und noch andere Elemente unter einen Hut zu bringen war relativ schwierig und

wir sind auch der Meinung, dass es vielleicht einfacher gegangen wäre. Für mich als durchschnittlichen Grossrat und vielleicht hat es ja noch andere solche hier im Saal, war es schwierig, dieses Hybrid richtig in den Griff zu bekommen. Ich danke Ihnen, es mir in Zukunft etwas leichter zu machen.

Zum Schluss möchten wir dem Staatsrat danken, ihn aber auch ermuntern, die im Bericht für die Umsetzung vorgesehenen finanziellen Mittel in den zukünftigen Budgets wirklich vorzusehen und diese nicht eventuellen Spargelüsten zum Opfer fallen zu lassen.

In diesem Sinne wird unsere Fraktion den vorliegenden Motionen und dem Postulat zustimmen.

Feldmann Christiane (PLR/FDP, LA). Die Zweisprachigkeit in unserem Kanton ist ein heikles Thema. Es wird mindestens zehn Jahre dauern, bis die Umsetzung der Motion Baudois/Garnier Wirklichkeit wird. Oft wird die Zweisprachigkeit von Vertreterinnen und Vertretern der französischsprachigen Mehrheit des Kantons nicht als Trumpf, sondern als Bedrohung angesehen. Deshalb steht der Schule eine wichtige Rolle in der Förderung der Zweisprachigkeit zu.

Beim Studium der vorgesehenen Massnahmen ist es für eine Nicht-Fachfrau sehr schwierig abzuschätzen, ob und welche der vorgeschlagenen Massnahmen erfolgversprechend sind. Lassen Sie mich das am Beispiel der zweisprachigen Klassen erklären: Im Gymnasium werden 15% in zweisprachigen Klassen ausgebildet. 15%. Es gibt bei den Jugendlichen eben auch die Sorge, dass sie den anspruchsvollen Stoff in der Partnersprache nicht verstehen werden. Dieses Argument ist auf der Sekundarstufe vielleicht nicht so wichtig, aber es wird eine Hemmschwelle bestehen bleiben.

Zudem ist die Verwirklichung der zweisprachigen Klassen nicht in allen Regionen einfach umzusetzen. Deshalb sind neben den in der Sekundarschule vorgesehenen zweisprachigen Klassen auch andere Massnahmen, insbesondere die Immersion auf allen Stufen, im Speziellen in den unteren, vorzusehen. Es braucht meines Erachtens, im Gegensatz zu meinem Vorredner, nicht immer perfekte Sprachkenntnisse. Wichtig ist, dass man mit der anderen Sprache vertraut gemacht wird, dass man sich gut vorstellen kann. Ich kann mir gut vorstellen, dass man gemeinsame Spieltage macht. Vielleicht sollte man nicht gerade die Spracheinheiten gegeneinander antreten lassen, sondern miteinander spielen. Oder das Basteln in einer anderen Sprache könnte ein guter Einstieg in eine Partnersprache sein. Es braucht kleine Schritte im Alltag, um in die andere Kultur einzutauchen. Bekanntlich handelt es sich um einen Kulturaustausch und nicht nur um Sprachkenntnisse. Deshalb würde ich es auch begrüßen, wenn der Klassenaustausch vor allem innerkantonal stattfinden würde. Neben der Sprache würde man den anderen Teil des Kantons kennenlernen und das Verständnis füreinander fördern, was dem kantonalen Zusammenhalt nur dienlich sein würde.

Zu Beginn habe ich gesagt, dass für die Förderung der Zweisprachigkeit die Schule eine wichtige Rolle spielt und spielen soll. Die FDP wird bei der Beratung des Schulgesetzes die Modalitäten zur Förderung der Zweisprachigkeit und sogar der Mehrsprachigkeit

und auch die finanziellen Konsequenzen beurteilen. Es kann jedoch nicht nur an der Schule liegen, die Aufgabe der Förderung der Zweisprachigkeit wahr zu nehmen. Und auch nicht nur am Staatsrat. Es liegt an uns allen, unseren Kanton wirklich zweisprachig zu machen.

Mit diesen Bemerkungen nimmt die Freisinnig-demokratische Fraktion Kenntnis vom Bericht 206 und dankt allen, die daran gearbeitet haben und insbesondere auch Frau Staatsrätin Isabelle Chassot, die sich für unsere Zweisprachigkeit einsetzt.

Jelk Guy-Noël (PS/SP, FV). Permettez-moi de faire quelques remarques et de poser quelques questions concernant un domaine que je connais relativement bien, à savoir le secondaire II, c'est-à-dire le post-obligatoire. Bien évidemment, je suis favorable à toutes les mesures que préconise le Gouvernement en faveur de la langue partenaire. On peut toujours se demander: «En fait-il assez?» Je regarderai le verre à moitié plein en me disant que c'est déjà un début. Concernant les collèges, j'aimerais connaître le nombre de classes bilingues qui ont été ouvertes à Saint-Michel et Sainte-Croix cette année ou l'année passée, et combien d'étudiants compte chaque classe? Concernant les écoles de culture générale, vous dites qu'une filière bilingue a été proposée au GYB en 2009–2010, y en a-t-il une cette année scolaire 2010–2011 et combien d'étudiants la fréquentent? Depuis 2008, une possibilité d'obtenir un certificat ECG avec mention bilingue est étudiée. Où en est cette étude? Et dans toutes les propositions destinées à favoriser l'enseignement des langues étrangères au secondaire II, vous parlez à plusieurs reprises de groupes; combien d'étudiants d'après vous faut-il ou faudrait-il pour constituer un groupe? Existe-t-il des possibilités d'échanges d'étudiants à l'intérieur du canton d'une communauté linguistique à l'autre, dans le style Erasmus ou des échanges internationaux de professeurs? Sinon, seriez-vous favorable à une telle mise en place? Et dans le même ordre d'idées, dans le cadre des écoles professionnelles, existe-t-il des échanges d'apprentis entre les entreprises du canton? Pour terminer, je dirais que les 12 000 étudiants ou apprentis qui pourraient bénéficier de ces 10 EPT supplémentaires vous en seront très reconnaissants.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. Je souhaite remercier l'ensemble des intervenants qui, par leurs observations, contribueront à améliorer encore la mise en œuvre des propositions. C'était pour le Conseil d'Etat, à travers ce rapport, l'occasion de présenter un travail important qui marque une étape, fruit de la réflexion de beaucoup de personnes durant de nombreuses années. Il s'agissait pour nous de souligner l'importance de ce projet, à savoir la place de la langue partenaire dans l'école et la société fribourgeoise, un thème à la fois pédagogique, social, culturel et politique. Le concept présenté dans le rapport tient compte des expériences passées, de l'évolution des mentalités et des sensibilités. Nous y voyons un projet pragmatique qui s'inscrit dans une perspective apaisée du dossier linguistique. Le rapport que le Gouvernement a préparé à l'intention du Grand Conseil présente le concept cantonal des langues qui

a fait l'objet d'une large consultation et répond également, de manière directe, aux motions déposées en faveur de l'apprentissage des langues. Mais en fait ce rapport résume un document de 45 pages, qui est particulièrement dense et riche de propositions et de perspectives et que je vous invite, le cas échéant, à examiner. S'il convenait de tirer la substance de ce document, je dirais que le concept cantonal de l'enseignement des langues vise les objectifs suivants:

- acquérir une langue partenaire utile et utilisable;
- améliorer les compétences actuelles et offrir les moyens d'acquérir des connaissances linguistiques, langue partenaire et anglais, qui soient de ce point-de-vue-là aussi fonctionnelles;
- mais surtout, saisir toutes les opportunités d'apprendre dans le cadre de la scolarité et dans ses alentours.

Il me paraît que nous sommes actuellement dans une fenêtre d'opportunité intéressante tant sur le plan national que sur le plan cantonal. En premier lieu, le contexte national a beaucoup changé au cours des dix dernières années, le paysage linguistique s'étant modifié. L'ensemble de la stratégie des votes et des décisions qui ont été prises forment en quelque sorte le moule de notre concept. Je me contenterai de vous indiquer les différents éléments qui ont dû être pris en compte:

- la stratégie de la CDIP dans le domaine des langues;
- les nouveaux articles constitutionnels acceptés par le peuple en 2006;
- le concordat Harmos;
- la convention scolaire romande;
- le plan d'études romand, qui prend en compte aussi cette nouvelle réalité;
- le Lehrplan 21, en cours d'élaboration pour la partie alémanique;
- le projet passe-partout, comme un des projets novateurs;
- et surtout la loi fédérale sur les langues nationales et la compréhension entre les communautés.

L'environnement fribourgeois a lui aussi considérablement évolué depuis septembre 2000. Le sujet de l'enseignement de la langue partenaire a fait l'objet de nombreuses interventions parlementaires et a régulièrement occupé votre Grand Conseil. Le thème du bilinguisme, le sujet des langues, fait aussi abondamment discuter dans le cadre de la Constituante. La Constitution cantonale, entrée en vigueur en janvier 2005, dit clairement à l'article 6 et cela a été cité: «L'Etat favorise la compréhension, la bonne entente et les échanges entre les communautés linguistiques cantonales. Il encourage le bilinguisme». Ce thème a également été élevé au niveau des priorités dans le programme de législation 2006–2011 du Conseil d'Etat et le rapport

en est en quelque sorte la première étape. L'intérêt que l'actuel Conseil d'Etat porte à ce sujet a pu également être constaté lorsqu'en novembre 2007, il a créé une fondation pour la recherche et le développement du plurilinguisme qui a donné naissance à l'Institut de recherche en plurilinguisme et d'éducation plurilingue, qui s'est vu reconnaître cette année «centre national de compétences». A ces contextes national et cantonal s'ajoute un climat qui me semble désormais favorable pour promouvoir un meilleur apprentissage de la langue partenaire et des langues étrangères. Nous nous souvenons toutes et tous des joutes parfois pénibles qui ont émaillé la campagne de la votation de septembre 2000. J'ai la conviction et j'espère que vous l'avez aussi avec moi que cette fièvre idéologique est aujourd'hui retombée et que nous pouvons avancer dans un climat plus apaisé, où le pragmatisme l'emporte sur des tensions souvent exacerbées. Les leçons de septembre 2000 ont d'ailleurs été retenues et le présent projet prévoit une large participation à la réflexion et à la préparation du projet et a le souci de la concrétisation des moyens; c'était là une carence qui avait notamment été relevée par le milieu enseignant. A mon sens, on peut ajouter la montée, depuis quelques années, d'une prise de conscience de l'importance de la connaissance des langues pour la réussite de l'insertion professionnelle. De nombreuses enquêtes et recherches ont démontré que la maîtrise des langues était un instrument indispensable dans un monde où la mobilité était devenue une condition pour obtenir du travail, mais je suis bien consciente qu'elle ne doit pas se faire au détriment des autres connaissances fondamentales que l'école doit transmettre.

Certains ont vu dans ce projet du réalisme, d'autres du pragmatisme, certains un manque d'ambition. Je suis convaincue pour ma part que le réalisme et le pragmatisme ne sont pas antinomiques de l'ambition. Au contraire, ils sont à mon sens le chemin indispensable pour assurer la réussite d'un projet. Car seuls les projets clairs, compris, portés par la base, ont une chance d'aboutir. Notre souci premier dans la réalisation de ce projet a été de nous appuyer sur la réalité de notre canton, sur les expériences déjà réalisées, sur les projets en cours, qu'il convient de pousser plus loin. Nous avons la chance de ne pas partir de zéro. Au contraire, nous prenons appui sur des piliers solidement enracinés dans la réalité linguistique de notre canton. Fribourg compte deux langues qui sont indissociables de son image et de sa culture, c'est là une chance que nous devons utiliser et ne plus le considérer comme un problème. Mais il ne s'agit pas de viser des objectifs utopiques, à savoir transformer chaque élève en personne bilingue à la sortie de l'école obligatoire. Notre vœu est bien plutôt de faire prendre conscience à chacun de l'importance de l'apprentissage de la langue partenaire et d'offrir la possibilité d'apprendre une langue utile et fonctionnelle. Raison pour laquelle ce concept est porté par le souhait d'être un pas supplémentaire vers une meilleure connaissance de l'autre, une participation au renforcement de la compréhension mutuelle au sein de la communauté cantonale, une manière aussi d'enrichir l'identité culturelle de notre canton. Pour rendre ce concept attractif, il était important d'offrir aux élèves et aux jeunes étudiants des opportunités

nouvelles d'apprendre et de pratiquer la langue partenaire ou la langue étrangère. Mais l'un des objectifs est également de modifier la perception souvent négative que cultivent les jeunes par rapport à l'apprentissage des langues. Nous voulons inviter les jeunes à se libérer de leurs réticences et des freins psychologiques qui sont souvent liés à un tel enseignement. Il s'agit de faire naître l'envie auprès de chacun de poursuivre sa propre formation linguistique à l'issue de la scolarité obligatoire. Raison pour laquelle les impulsions présentes dans ce concept ne sont pas les seules possibles. D'autres viendront encore compléter l'édifice, c'est un processus à constamment nourrir et enrichir. Pour répondre à la question, il est vrai que nous avons des classes bilingues. Nous souhaitons examiner aussi la possibilité de les introduire dans nos écoles à Fribourg et à Bulle, mais nous savons que nous sommes maintenant confrontés à un autre enjeu majeur qui est celui des maturités spécialisées et que nous devons prendre les projets les uns après les autres, pour ne pas non plus surcharger les écoles. Pour répondre aux questions de M. le Député Jelk, actuellement 15 % des élèves, cela a été relevé dans les collèges, suivent les cours dans une classe bilingue. En soi, les effectifs de ces classes sont comparables à ceux des autres classes. Nous souhaitons et nous avons pour objectif, dans un premier temps et en dix ans, de déjà doubler ce nombre d'élèves, ce qui serait un premier résultat relativement formidable, d'avoir un élève sur trois qui sorte d'un de nos collèges ou d'une école du secondaire II avec un diplôme bilingue. Ce que nous voulons favoriser à travers les mesures que nous proposons, ce sont des appuis, pour montrer qu'il est possible, même si l'on a pas un fond familial bilingue, d'entreprendre une formation dans ces langues-là et d'avoir cette ambition pour soi-même. De ce point-de-vue-là, nous voulons offrir des possibilités d'échanges supplémentaires entre élèves à travers la Suisse, et évidemment aussi avec l'étranger. Par exemple, les écoles professionnelles participent au projet «Euridis» qui est un «Erasmus» pour les enseignants professionnels.

Mais j'aimerais le souligner de manière claire, le projet dans lequel nous nous aventurons aujourd'hui ne peut se faire qu'avec la participation engagée et confiante du corps enseignant. De nombreux enseignants ont certes participé à son élaboration, mais nous devons leur montrer que nous leur donnerons aussi les moyens de réaliser ces ambitions. Il est donc indispensable que les enseignants soient intégrés dans le processus en cours, qu'ils prennent leur place et qu'ils soient convaincus que les priorités envisagées sont les bonnes. Raisons pour lesquelles nous insistons dans ce concept sur la mise en œuvre, avec des moyens qui soient à la hauteur des ambitions. Et si nous ne devons pas avoir ces moyens, nous devrions réduire les ambitions, c'est là-aussi la contrepartie des mesures que nous voulons préconiser. Nous ne pourrions pas faire ce que nous proposons ici avec moins de moyens, il faudra revoir le programme.

J'ai pris note de l'encouragement de ne pas avoir peur de notre propre courage, mais nous devons évidemment prendre en compte aussi la réalité que nous avons aujourd'hui, pour viser l'ambition et l'objectif que nous avons d'ici dix ans, et c'est l'axe temporel qu'il

faut nous donner en tant que tel. Certes, les moyens peuvent paraître pour certains déjà importants, pour d'autres trop peu nombreux, mais il paraît important de souligner que c'est en plus des moyens que nous avons déjà dans le domaine de la formation continue, et qu'en fait ils s'ajoutent aux autres éléments, puisque la question des langues est quand même aussi au cœur aujourd'hui de la formation continue. Avec ce concept, nous donnons dès lors suite aux interventions parlementaires déposées sur ce sujet, certaines avec une suite directe. Certes, nous aurions pu simplifier le rapport en venant en plusieurs temps, mais il nous est apparu important de montrer au contraire que la question de l'apprentissage des langues formait un tout, qu'elle était composée d'un certain nombre de mesures qui font partie de l'école obligatoire du secondaire II, aussi d'occasions d'apprendre en dehors de l'école, de prise en charge aussi par les élèves et leurs parents d'un certain nombre d'éléments. Certaines de ces mesures ont besoin d'une base légale, d'autres peuvent être réalisées comme telles et nous les avons déjà démarrées. Pour le reste, nous avons pris note de vos remarques, nous allons les intégrer à la réflexion que nous allons maintenant à nouveau reprendre, même si je comprends et je vois déjà un certain nombre de difficultés pratiques.

Ce que j'aimerais dire en guise de conclusion, c'est que nous avons maintenant besoin de modèles qui fonctionnent. Nous avons longtemps parlé de bilinguisme à l'école et de la question des classes bilingues. Nous voyons qu'elles fonctionnent au secondaire II. Nous vous proposons maintenant de redescendre l'échelle de la scolarité et de commencer par le secondaire I, parce que les conditions y sont plus simples et plus faciles puisque nous avons ici des enseignants qui sont spécialisés, des enseignants de branches, pour lesquelles nous pouvons plus facilement aussi prévoir les échanges entre régions linguistiques. Puis, lorsque nous aurons la preuve que cela fonctionne, nous pourrions encore redescendre l'échelle de la scolarité. Mais en même temps, vous l'avez constaté dans les mesures, nous commencerons aussi à partir de l'école enfantine avec de la sensibilisation. L'objectif du Conseil d'Etat est d'améliorer la compréhension mutuelle dans notre canton. La langue est plus qu'un vecteur de communication, il est un vecteur de culture et de compréhension. C'est en ces termes que je vous remercie de prendre acte des motions et de les accepter.

**Motion N° 149.06 Madeleine Freiburghaus/
Jean-Louis Romanens
(relative à l'apprentissage de la langue
partenaire)¹**

Prise en considération

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 79 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

¹ Déposée et développée le 15 mai 2006, *BGC* mai p. 951; réponse du Conseil d'Etat intégrée au rapport N° 206 ci-dessus, *BGC* pp. 1469ss.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

S'est abstenu:

Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

Motion M1027.07 Olivier Suter/ Jean-François Steiert (relative au bilinguisme à l'école)¹

Prise en considération

– Au vote, la prise en considération de cette motion est acceptée par 80 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC/CVP), Aebischer (SC, PS/SP), Aeby-Egger (SC, ACG/MLB), Badoud (GR, PLR/FDP), Berset (SC, PS/SP), Beyeler (SE, ACG/MLB), Boschung B. (SE, PDC/CVP), Bourgnknecht (FV, PDC/CVP), Bourguet (VE, PDC/CVP), Brodard J. (SC, PDC/CVP), Brodard V. (GL, PS/SP), Brunner (SE, PS/SP), Buchmann (GL, PDC/CVP), Bulliard (SE, PDC/CVP), Burgener (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC/CVP), Clément (FV, PS/SP), Cotting (SC, PLR/FDP), Crausaz (SC, PDC/CVP), de Reyff (FV, PDC/CVP), de Roche (LA, ACG/MLB), de Weck (FV, PLR/FDP), Duc (BR, ACG/MLB), Ducotterd (SC, PDC/CVP), Etter (LA, PLR/FDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Feldmann (LA, PLR/FDP), Frossard (GR, UDC/SVP), Gander (FV, UDC/SVP), Geinoz (GR, PLR/FDP), Gendre (SC, PS/SP), Genoud (VE, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glardon (BR, PDC/CVP), Glauser (GL,

PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Goumaz-Renz (LA, PDC/CVP), Grandjean (VE, PDC/CVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Jendly (SE, PDC/CVP), Jordan (GR, PDC/CVP), Kaelin-M (GR, PDC/CVP), Krattinger (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lauper (SC, PDC/CVP), Lehner (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC/CVP), Marbach (SE, PS/SP), Menoud E. (GR, PDC/CVP), Menoud Y. (GR, PDC/CVP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry C. (SC, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Rossier (GL, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP), Schneider (LA, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Stempfel (LA, PDC/CVP), Studer T. (LA, PDC/CVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Vez (FV, PDC/CVP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Wicht (SC, PLR/FDP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 80.*

S'est abstenu:

Schnyder (SC, PS/SP). *Total: 1.*

– Cet objet est ainsi transmis au Conseil d'Etat pour qu'il lui donne la suite qu'il implique.

– Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

Clôture de séance

La Présidente. Comme il s'agit de la dernière séance de notre collègue député, Michel Buchmann, qui a décidé de laisser son mandat de député, je souhaitais le remercier pour son engagement précieux depuis 1996 dans notre Parlement. Il s'est beaucoup investi, comme chacune et chacun de nous le sait, dans le cadre de tout ce qui touchait à la santé.

Alors merci Michel pour cet investissement, pour les nombreuses heures mises dans ces sujets divers et je t'adresse toute ma gratitude pour ton engagement durant ces années de parlementaire.

Je lui adresse, en mon nom et au nom de vous toutes et tous, mes meilleurs vœux pour la suite de ses activités et surtout beaucoup de plaisir avec son nouveau mandat de président de la Fédération internationale des pharmaciens. Merci Michel, bravo à toi!

– La séance est levée à 11 h 45.

La Présidente:

Solange BERSET

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, secrétaire générale

Benoît MORIER-GENOUD, secrétaire parlementaire

¹ Déposée et développée le 12 septembre 2007, BGC septembre p. 1328; réponse du Conseil d'Etat intégrée au rapport N° 206 ci-dessus, BGC pp. 1469ss.